



* « C'est l'enthousiasme qui soulève
le poids des années. C'est la supercherie
qui relate la fatigue du siècle. »

René Char, *Feuillets d'Hypnos*. Éditions Gallimard

Chères et chers étudiant·e·s,
Au nom du conseil d'administration de l'INSEAMM, je vous souhaite une excellente année universitaire 2022/2023. Si l'on peut espérer que les rigueurs sanitaires se soient éloignées, d'autres incertitudes pèsent sur chacun·e d'entre-nous, dans tous les aspects de sa vie. Vous le savez, vous le vivez quotidiennement, nous connaissons une période d'inflation qui peut nous appauvrir individuellement et collectivement, une période de troubles parfois planétaires particulièrement dangereux. Dans ce contexte très particulier, je sais que vous aurez le souci de prendre soin de votre école, de veiller aux bonnes pratiques car c'est encore le meilleur moyen de prendre soin de vous. Vous avez la chance de travailler dans le cadre exceptionnel des Calanques et cela doit vous inciter, notamment, à mieux prendre en compte encore l'exigence environnementale qui doit être la nôtre au quotidien. Je sais que vous y êtes sensibles et que cette sensibilité se traduira en actes. C'est un enjeu particulièrement important pour la Ville de Marseille, pour ses élu·e·s, pour sa population.

Soyez assuré·e·s de la mobilisation de toutes les équipes de l'établissement, comme de votre conseil d'administration pour demeurer attentif·ve·s à vos conditions d'étude et de vie étudiante et pour vous accompagner au mieux.

Jean-Marc Coppola

Président du Conseil d'administration de l'INSEAMM

Adjoint au Maire de Marseille en charge de la culture pour toutes et tous, de la création, du patrimoine culturel et du cinéma.

*** Pierre Oudart**

Directeur général de l'INSEAMM

Chères et chers étudiant·e·s,
Une nouvelle année s'ouvre à vous. C'est le bon moment pour commencer une nouvelle page, un nouveau chapitre, un nouveau livre. Un nouveau souffle, un nouveau geste, un nouveau saut. Un nouveau récit: personnel, collectif.

Une rentrée sans masque! La respiration sans entrave pour aller vers un renouveau: d'envie et d'élan, de présence et de participation, de projets et de réalisations.

Mais nous sentons que ce n'est pas si simple de tourner la page; nous avons pensé être sorti·e·s de cette crise dite sanitaire mais c'était visiblement pour en endosser une autre dite sociétale: la gestion des dégâts collatéraux de cette dernière, les guerres qui se propagent, le climat qui se dérègle de plus en plus... Peut-être d'autant plus de raisons pour nous tou·te·s de s'ancrer dans nos engagements dans la création et son accompagnement. Restons convaincu·e·s: nous avons besoin de l'art, du design, d'artistes et de designers pour penser le monde autrement.

Cela sera bien évidemment une année d'avancement de votre travail personnel; que vous intégriez l'École au début du premier ou du deuxième cycle, ou que vous continuiez sur votre parcours bien entamé. Toute l'équipe a préparé un programme pédagogique et de recherche riche; des voyages pédagogiques pertinents, une programmation artistique et culturelle ambitieuse.

Cette année vous appelle également à être actrice et acteur de notre École. Chacune et chacun a un rôle à jouer. Nous avons du travail devant nous, nous avons une école à faire. Faire École – Luminy est un programme que nous lançons pour que vous, étudiant·e·s, puissiez toutes et tous participer de manière concrète et reconnue à cet ensemble qu'est l'École, qui se met en œuvre. Des lieux de travail à organiser, des relations à établir et cultiver, des événements à mettre en place et animer, des instances à mener et des missions à entreprendre...

Last but not least, nous travaillerons sur notre projet pluriannuel d'établissement pour la suite. Pour cela aussi, nous avons besoin de vous.

Je n'ai qu'à vous souhaiter une belle année 2022-2023.

Bon travail, bonnes expérimentations... et bienvenu·e·s!

Inge Linder-Gaillard

Directrice des Beaux-Arts de Marseille — INSEAMM

Beaux-Arts de Marseille : un établissement de l'INSEAMM

L'Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée (INSEAMM) est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) agréé par le ministère de la Culture et soutenu par la Ville de Marseille. L'INSEAMM compte quatre entités : l'école des Beaux-Arts de Marseille, le Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, l'Institut de formation artistique Marseille Méditerranée ainsi qu'un secrétariat général.

L'école des Beaux-Arts de Marseille forme des créateur-ric-e-s, artistes et designers et délivre des diplômes nationaux valant grade master 2. Elle accueille chaque année environ 400 étudiant-e-s, dont une quarantaine d'étudiant-e-s en échange international.

Le Conservatoire Pierre Barbizet a pour vocation l'enseignement de la musique et de l'art dramatique. C'est un conservatoire à rayonnement régional et, à ce titre, il propose une scolarité allant de l'éveil musical jusqu'à la professionnalisation. Environ 1 800 élèves sont inscrit-e-s au Conservatoire.

L'Institut de formation artistique Marseille Méditerranée rassemble les enseignements de pratique amateur-ric-e et la formation professionnelle continue ainsi que la production artistique.

L'EPCC compte 270 agent-e-s pour un budget annuel de 20 millions d'euros environ.

Budget de l'INSEAMM

	Budget annuel 2022	Ratio
Fonctionnement	18,820 M€	93,63%
Investissement	1,282 M€	6,37%
Total	20.10 M€	100%

Structure des dépenses de fonctionnement

	Budget Annuel	Ratio
Secrétariat général et ingénierie technique multi-sites*	3.925 m€	20,86%
dont masse salariale	1,901 m€	
dont activités	2,024 m€	
Beaux-Arts	5.496 m€	29,21%
dont masse salariale	4,773 m€	
dont activités	0,723 m€	
Conservatoire	8.145 m€	43,28%
dont masse salariale	7,514 m€	
dont activités	0,631 m€	
IFAMM	1.031 m€	5,48%
dont masse salariale	0,889 m€	
dont activités	0,142 m€	
Divers	0,220 m€	1,17%
Total	18,82 m€	100%

* comprend : TIC, gestion des bâtiments et équipements, expertise technique qualité HS environnement

Structure des recettes de fonctionnement

	Budget annuel		Ratio
Ville de Marseille	16,274 m€	dont Beaux-Arts = 5 235 000.00 € dont CRR = 11 039 000.00 €	86,48%
État (DRAC)	0,980 m€	dont Beaux-Arts = 870 000 € dont CRR = 110 000 €	5,20 %
Région	0,054 m€	dont IFAMM = 54 000.00 €	0,28%
Département	0,075 m€	dont CRR = 75 000.00 €	0,39%
Autres partenaires	0,276 m€	dont Beaux-Arts = 211 900 € dont CRR = 64 100.00 €	1,46%
Ressources propres et atténuation de charges	1.159 m€	dont Beaux-Arts = 242 000 € dont IFAMM = 100 000 € dont CRR = 250 000 € Autres = 567 000 €	6,15%
Total	18,820 m€		100%

Président du conseil d'administration

Jean-Marc Coppola

Direction générale INSEAMMDirecteur général : Pierre Oudart
pierre.oudart@inseamm.frDirecteur général adjoint :
Philippe Campos
philippe.campos@inseamm.frSecrétariat : Christine Jiquel
christine.jiquel@inseamm.frAccueil : Sophie Pavicevic
Remplaçant·e en cours
de recrutement**Secrétariat général**Direction de service :
Sylvie Lafont
sylvie.lafont@inseamm.fr**Ingénierie juridique et des marchés**Responsable : Nathalie Romain
nathalie.romain@inseamm.frAchats :
Christophe Robin
christophe.robin@inseamm.fr**Moyens financiers**Responsable : Raphaël Devey
raphael.devey@inseamm.frGestion comptable
Georges Martinez
georges.martinez@inseamm.frIslem Salmi
islem.salmi@inseamm.frCoralie Sarica
coralie.sarica@inseamm.frCarole Martin
Carole.martin@inseamm.frAssistante budget et finances :
Déborah Pasquier
deborah.pasquier@inseamm.frAgente comptable recettes :
Sylvie Lebland
sylvie.lebland@inseamm.frContrôleuse de gestion :
Anne Saubion
anne.saubion@inseamm.fr**Ressources humaines et affaires générales**Responsable : Sophie Poujol
sophie.poujol@inseamm.frConseillère de prévention :
Linda Chevallier
linda.chevallier@inseamm.frAssistantes carrières :
Sylvie Bertolina
sylvie.bertolina@inseamm.frCorinne Billardello
corinne.billardello@inseamm.frLaurence Mangin
laurence.mangin@inseamm.frAssistant recrutement/formation
Martin Saltel
martin.saltel@inseamm.fr**Systèmes d'information**Responsable : Xavier Leton
xavier.leton@inseamm.frTechnicien : Oualid Naji
oualid.naji@inseamm.frTechnicien·ne en cours
de recrutement**Travaux et investissements, qualité et RSO (responsabilité sociétale des organisations), développement durable, hygiène et sécurité**Pierre Casanova
pierre.casanova@inseamm.frIntendance et études
En cours de recrutement**Direction Conservatoire Pierre Barbizet**Directeur : Raphaël Imbert
raphael.imbert@
conservatoiredemarseille.frDirecteur adjoint : Nicolas Journot
nicolas.journot@
conservatoiredemarseille.frAdministratrice : Anne Définod
anne.definod@
conservatoiredemarseille.frDirectrice des études :
Anne Battini
anne.battini@
conservatoiredemarseille.fr**Direction Beaux-Arts de Marseille**Directrice : Inge Linder-Gaillard
inge.linder-gaillard@
beauxartsdemarseille.fr**Éditions et relations extérieures**Direction de service :
Valérie Langlais
valerie.langlais@
beauxartsdemarseille.frGraphisme, photographie :
Cécile Braneyre
cecile.braneyre@
beauxartsdemarseille.frCommunication digitale :
Julie Durand
julie.durand@
beauxartsdemarseille.frRédaction et chargée de mission :
Nadia Slimani
nadia.slimani@
beauxartsdemarseille.fr**Bibliothèque**Responsable :
Christine Mahdessian
christine.mahdessian@
beauxartsdemarseille.frAccueil, renseignement :
Solweig Cussac
solweig.cussac@
beauxartsdemarseille.frEmile David
emile.david@
beauxartsdemarseille.frEstefany Fajardo-Gutiérrez
(jusqu'en novembre 2022)
estefany.fajardo-gutierrez@
beauxartsdemarseille.fr
Agent·e en cours de recrutement**Enseignements, recherche et vie étudiante****Coordination enseignements et vie étudiante :**Sylvie Ori
sylvie.ori@beauxartsdemarseille.frAssistante / rédaction
pédagogique :
Nadia Slimani
nadia.slimani@
beauxartsdemarseille.frChargées de suivi pédagogique :
Classe préparatoire, année 1,
commission d'admission :
Kassandra Meyer
kassandra.meyer@
beauxartsdemarseille.frOptions art et design
(années 2 / 3) :
Séverine Dardel
severine.dardel@
beauxartsdemarseille.frOptions art et design
(années 4 / 5) :
Laurence Azzopardi
laurence.azzopardi@
beauxartsdemarseille.fr

Concours d'entrée, programme Égalité des Chances, archives

Aure de Thieulloy
aure.de-thieulloy@
beauxartsdemarseille.fr

Coordinateur des activités de recherche et programmeur artistique :

Maxime Guitton
maxime.guitton@
beauxartsdemarseille.fr

Chargée de production :
Alice Orefice
alice.orefice@
beauxartsdemarseille.fr

Chargée des publications

Karen Oechsner de Coninck
karen.de-coninck@
beauxartsdemarseille.fr

Stratégie internationale

Responsable : Anaïs Déléage
anaïs.deleage@
beauxartsdemarseille.fr

Chargé de la mobilité internationale : Lucas Foucart
lucas.foucart@
beauxartsdemarseille.fr

Professionnalisation, insertion professionnelle et alumni

Responsable de la professionnalisation et des stages : Céline Christolomme
celine.christolomme@
beauxartsdemarseille.fr

Chargée de la professionnalisation :
Wendy Vachal
wendy.vachal@
beauxartsdemarseille.fr

Achats Beaux-Arts de Marseille

Alain Carré
alain.carre@
beauxartsdemarseille.fr

Régie technique

Responsable : Marc Iglésias
marc.iglesias@
beauxartsdemarseille.fr

Ali Boumediene
ali.boumediene@
beauxartsdemarseille.fr

Laurent Lecoq
laurent.lecoq@
beauxartsdemarseille.fr

Tony Maiorano
tony.maiorano@
beauxartsdemarseille.fr

Christophe Davier
christophe.davier@
beauxartsdemarseille.fr

Magasin
Responsable : Anthony Prossen
anthony.prossen@
beauxartsdemarseille.fr

Assistants :
Christian Garre
christian.garre@
beauxartsdemarseille.fr

Charlie Mouton (1^{er} semestre)
charlie.mouton@
beauxartsdemarseille.fr

Oliver Salway (1^{er} semestre)
oliver.salway@
beauxartsdemarseille.fr

Coordinations pédagogiques Classe préparatoire

Françoise Buadas

Année 1 (S1 / S2) :
Marion Balac, Denis Prisset

Option art
Année 2 (S3 / S4) :
Stéphanie Cherpin, Lisa Duroux

Année 3 (S5 / S6) :
Cécile Marie-Castanet,
Frédéric Pradeau

Année 4 (S7 / S8) :
Sylvain Deleneuveille,
Chourouk Hriech

Année 5 (S9 / S10) :
Lia Giraud, Jean-Baptiste Sauvage

Option design
Années 2 / 3 (S3 / S4 – S5 / S6) :
Frédéric Frédout

Années 4 / 5 (S7 / S8 – S9 / S10) :
Agnès Martel

Étudiant-e-s en séjour Erasmus
internationaux-ales
Jean-Claude Ruggirello

PISOURD
Franca Trovato

Professeur-e-s :
artistes et designers
Les présentations des professeur-e-s sont consultables sur : www.esadmm.fr

Pierre-Louis Albert
pierre-louis.albert@ifamm.fr

Max Armengaud
max.armengaud@
beauxartsdemarseille.fr

Simon Asencio
simon.asencio@
beauxartsdemarseille.fr

Marion Balac
marion.balac@
beauxartsdemarseille.fr

Dominik Barbier
dominik.barbier@
beauxartsdemarseille.fr

Agathe Bastide
agathe.bastide@
beauxartsdemarseille.fr

Christophe Berdaguer
christophe.berdaguer@
beauxartsdemarseille.fr

Pierre-Laurent Cassière
pierre-laurent.cassiere@
beauxartsdemarseille.fr

Stéphanie Cherpin
stephanie.cherpin@
beauxartsdemarseille.fr

Sylvain Deleneuveille
sylvain.deleneuveille@
beauxartsdemarseille.fr

Frédéric du Chayla
frederick.du-chayla@
beauxartsdemarseille.fr

Lisa Duroux
lisa.duroux@
beauxartsdemarseille.fr

Jérôme Duval
jerome.duval@
beauxartsdemarseille.fr

Sylvie Fajfrowska
sylvie.fajfrowska@
beauxartsdemarseille.fr

Nicolas Feodoroff
nicolas.feodoroff@
beauxartsdemarseille.fr

Frédéric Frédout
frederic.fredout@
beauxartsdemarseille.fr

Lia Giraud
lia.giraud@
beauxartsdemarseille.fr

Chourouk Hriech
chourouk.hriech@
beauxartsdemarseille.fr

Luc Jeand'heur
luc.jeandheur@
beauxartsdemarseille.fr

Ronan Kerdreux
ronan.kerdreux@
beauxartsdemarseille.fr

Saverio Lucariello
saverio.lucariello@
beauxartsdemarseille.fr

Julien Maire
julien.maire@
beauxartsdemarseille.fr

Agnès Martel
agnes.martel@
beauxartsdemarseille.fr

Éric Pasquiou
eric.pasquiou@
beauxartsdemarseille.fr

Frédéric Pradeau
frederic.pradeau@
beauxartsdemarseille.fr

Alain Rivière
alain.riviere@
beauxartsdemarseille.fr

Karine Rougier
karine.rougier@
beauxartsdemarseille.fr

Jean-Claude Ruggirello
jean-claude.ruggirello@
beauxartsdemarseille.fr

Jean-Baptiste Sauvage
jean-baptiste.sauvage@
beauxartsdemarseille.fr

Katharina Schmidt
katharina.schmidt@
beauxartsdemarseille.fr

**Philosophie, histoire et
théorie de l'art et du design,
langues vivantes**
Rachele Borghi
rachele.borghi@
beauxartsdemarseille.fr

Vanessa Brito
vanessa.brito@
beauxartsdemarseille.fr

Philippe Delahautemaison
philippe.delahautemaison@
beauxartsdemarseille.fr

Anna Dezeuze
anna.dezeuze@
beauxartsdemarseille.fr

Frédérique Entrialgo
frederique.entrialgo@
beauxartsdemarseille.fr

Alexandra Gadoni
alexandra.gadoni@
beauxartsdemarseille.fr

Lise Guéhenneux
lise.guehenneux@
beauxartsdemarseille.fr

Christopher Jones
christopher.jones@
beauxartsdemarseille.fr

Nina Leger
nina.leger@
beauxartsdemarseille.fr

Cécile Marie-Castanet
cecile.marie-castanet@
beauxartsdemarseille.fr

Denis Prisset
denis.prisset@
beauxartsdemarseille.fr

Dennis Tredy
dennis.tredy@
beauxartsdemarseille.fr

Assistant·e·s d'enseignement

Luisa Ardila Camacho – peinture
luisa.ardila-camacho@
beauxartsdemarseille.fr

Justine Batteux – édition
et design graphique
justine.batteux@
beauxartsdemarseille.fr

Hélène Biesse – photographie
helene.biesse@
beauxartsdemarseille.fr

Laurent Chirié – édition
laurent.chirie@
beauxartsdemarseille.fr

Denise Deutch – vidéo
denise.deutch@
beauxartsdemarseille.fr

Elias Kurdy – volume
elias.kurdy@
beauxartsdemarseille.fr

Ludivine Lefebvre
terre, céramique
ludivine.lefebvre@
beauxartsdemarseille.fr

Diane Malatesta
édition, impression
diane.malatesta@
beauxartsdemarseille.fr

Rémy Marin – bois
remy.marin@
beauxartsdemarseille.fr

Émile Mold – design 3D
emile.mold@
beauxartsdemarseille.fr

Arnaud Jusseaume – bois
arnaud.jusseaume@
beauxartsdemarseille.fr

Vincent Pajot – LoAD
vincent.pajot@
beauxartsdemarseille.fr

Christophe Perez – métal
christophe.perez@
beauxartsdemarseille.fr

Anthony Pillette
fabrication numérique
anthony.pillette@
beauxartsdemarseille.fr

Marta Rueda – sérigraphie
marta.rueda-alzugaray@
beauxartsdemarseille.fr

Olivier Sola – photographie
olivier.sola@
beauxartsdemarseille.fr

Patrick Sommier – son
patrick.sommier@
beauxartsdemarseille.fr

Franca Trovato
PiSOURD
franca.trovato@
beauxartsdemarseille.fr

Gilbert Viale – terre
gilbert.viale@
beauxartsdemarseille.fr

Assistant·e modélisation 3D
en cours de recrutement

Moniteur·rice·s

Monitrice année 1
Clémence Mimault
clemence.mimault@
beauxartsdemarseille.fr

Moniteur·trice·s régie technique:
Brontë Scott
moniteurs@
beauxartsdemarseille.fr

Moniteur·rice en cours de
recrutement

Classe préparatoire

Bernard Briançon
bernard.briancon@
beauxartsdemarseille.fr

Françoise Buadas
francoise.buadas@
beauxartsdemarseille.fr

Luc Jeand'heur
luc.jeandheur@
beauxartsdemarseille.fr

Nicolas Pilard
nicolas.pilard@
beauxartsdemarseille.fr

Karine Santi Weil
karine.santi-weil@
beauxartsdemarseille.fr

Dennis Tredy
dennis.tredy@
beauxartsdemarseille.fr

Audrey Ziane
audrey.ziane@
beauxartsdemarseille.fr

IFAMM – Institut de formation artistique Marseille Méditerranée

Directrice : Béatrice Simonet
beatrice.simonet@inseamm.fr

Chargée de production :
Garance Pichet
garance.pichet@ifamm.fr

Ateliers des Beaux-Arts de Marseille

Coordination pédagogique :
Pierre Architta
pierre.architta@
beauxartsdemarseille.fr

Administration
Alexandra Horcholle
alexandra.horcholle@
beauxartsdemarseille.fr

Assistante
Rolandia Beauvais
rolandia.beauvais@
beauxartsdemarseille.fr

CFPI – Certificat de formation de plasticien-ne intervenant-e

Coordination
Nicolas Pilard
nicolas.pilard@
beauxartsdemarseille.fr

Assistante de gestion
Rolandia Beauvais
rolandia.beauvais@
beauxartsdemarseille.fr

Artiste en résidence dans le cadre du programme PAUSE

Aida Salander
(jusqu'à fin novembre 2022)
aida.salander@
beauxartsdemarseille.fr

Options et déroulement des études ²

Les informations données dans ce livret datent du 15 septembre 2022 et certaines d'entre elles sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année. Les étudiant·e·s seront informé·e·s de tout changement par les services concernés et, dans la mesure du possible, la version numérique disponible en ligne sera gardée à jour.

L'école des Beaux-Arts de Marseille prépare au Diplôme national d'art (DNA – 1^{er} cycle) et au Diplôme national supérieur d'arts plastiques (DNSEP – 2^e cycle), diplômes donnant respectivement grade universitaire de licence et de master 2. Les étudiant-e-s peuvent choisir entre deux options, art et design, qui sont détaillées plus bas. Il est important de noter que les deux options ont un socle commun : former des auteur-ric-e-s artistes ou designers et non des exécutant-e-s. C'est pourquoi la pédagogie n'est pas centrée sur l'apprentissage de technique ni même de savoir-faire mais sur différentes formes pédagogiques rassemblées dans la formule « enseigner la création par la création ». Cela constitue le socle de l'ensemble des activités proposées par l'École, dans les deux options.

Il est enfin nécessaire de rappeler d'emblée que l'admission en second cycle est distincte de la réussite au DNA.

C'est une école publique sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et soutenue par la Ville de Marseille et l'État. Elle réunit de nombreuses compétences ; artistes, designers, théoricien-ne-s engagé-e-s dans le monde de l'art, technicien-ne-s. Différents moyens techniques et technologiques sont mis à disposition des étudiant-e-s. L'École propose un enseignement de l'art et du design ouvert à toute la diversité, y compris pluridisciplinaire, de la création contemporaine. L'expérimentation personnelle constitue le cœur des enseignements des cursus au sein de l'École. Ces temps essentiels de production individuelle sont ponctués de plages d'analyse critique avec les enseignant-e-s, notamment lors de rendez-vous individuels.

De l'année 2 à l'année 5, des mises en espace et des présentations des productions sont organisées sous forme de « situations d'essais ».

Les enseignements prennent des formes diversifiées :

Les cours : histoire de l'art, du design, de l'architecture, philosophie et esthétique, langues... (Il est important de noter que les cours s'articulent avec les autres formes d'enseignement. Ils n'ont pas pour unique objectif la sédimentation d'un savoir académique) :

- > les séminaires
- > les rendez-vous individuels
- > les workshops
- > les champs de pratique et d'investigation (CPI)
- > les ateliers de recherche et de création (ARC)
- > les rencontres
- > les journées d'étude
- > les colloques
- > les conférences...

Attention, l'organisation du temps de travail des enseignant-e-s, professeur-e-s et assistant-e-s, fait qu'ils ne sont pas dans l'établissement tous les jours, mais, pour les professeur-e-s, deux jours par semaine chaque semaine, ou bien quatre jours par semaine tous les quinze jours. C'est important à prendre en compte pour organiser les rendez-vous individuels avec elleux (un planning de leur présence vous est communiqué en début d'année).

Les semaines sont nommées semaines A, semaines B, semaines AB, AD ou BD.

Les semaines A et B sont des semaines de semestres dits ordinaires qui permettent une organisation des emplois du temps cyclique avec des récurrences hebdomadaires ou par quinzaine. Pendant les semaines AB, qui sont des semaines particulières, tou-te-s les enseignant-e-s sont présent-e-s dans l'École. Les semaines AD, BD et SAS sont des semaines de fin de semestre avec une organisation spécifique. Cette organisation est mentionnée dans l'emploi du temps de l'année remis à la rentrée et sur le calendrier à la fin de ce livret.

Toutes ces propositions programmées chaque semestre et mobilisant de nombreux partenaires constituent une offre variée dont l'étudiant-e doit se saisir pour enrichir ses pratiques artistiques et les nourrir. Ainsi, chaque année les étudiant-e-s ont le choix entre des propositions renouvelées. L'engagement des étudiant-e-s dans ces dispositifs transversaux est évalué par des attributions de crédits.

Les ateliers techniques et technologiques offrent la possibilité d'utiliser un outillage spécialisé sous la responsabilité d'enseignant-e-s qualifié-e-s. Ces ateliers s'étendent à tous les modes de productions sonores et visuelles de l'art et du design : peinture, terre, pratiques numériques, vidéo, photographie, son, impressions, volume (métal, bois, atelier de construction, maquettes / modélisation 3D...).

Intégrée aux écosystèmes de l'art et du design, l'École permet aux étudiant-e-s de se familiariser et de se préparer à la diversité des situations professionnelles des artistes et des designers dans le monde d'aujourd'hui et de demain. L'École considère que **ce parcours de professionnalisation** commence dès la première année avec des "modules pro" au sein du cursus. Il est ponctué de voyages, de stages en France et à l'étranger, de visites et de rencontres.

Un programme spécifique mis en œuvre avec des partenaires spécialisés (Documents d'artistes, Dos Mares...) permet d'aller plus loin et de mieux appréhender les problématiques professionnelles, notamment fiscales et sociales, et de constituer des ressources mobilisables après le diplôme. Ce programme est aussi accessible aux diplômé-e-s de l'École pendant plusieurs années.

Un cursus progressif

Les enseignements se dessinent dans une progressivité qui conduit l'étudiant-e à élaborer son projet. Ils sont construits en deux cycles, chacun sanctionné par un diplôme.

Le premier cycle (6 semestres) permet d'acquérir le socle de connaissances, de pratiques et de savoir-faire permettant de fonder solidement un parcours professionnel créatif.

Le deuxième cycle (4 semestres) permet de spécifier ces connaissances et ces pratiques en développant un projet personnel. Son accès fait l'objet d'une procédure d'admission spécifique ouverte aux titulaires du DNA ou sous réserve de son obtention.

Le parcours de l'étudiant-e est évalué régulièrement et un point est fait à la fin de chaque semestre. Les unités d'enseignement évoluent de semestre en semestre mais plusieurs regroupements se dégagent :

- > la méthodologie et la mise en œuvre des recherches artistiques, notamment à travers les Champs de pratiques et d'investigation en premier cycle, les Ateliers de recherche et de création et en deuxième cycle et les workshops qui irriguent les deux cycles ;
- > les enseignements théoriques et de langue étrangère ;
- > la présentation régulière des productions de l'étudiant-e qui donne lieu à une évaluation collégiale semestrielle.

Voir le détail des objectifs de chaque cycle sur : www.esadmm.fr



5

DNSEP BAC+5
(grade : master 2)
Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique
Options ART ou DESIGN

4

Séjour d'étude à l'étranger (S8)
options art et design

× Deuxième cycle

Commission d'admission en deuxième cycle



3

DNA BAC+3
(grade : licence)
Diplôme National d'Art
Options ART ou DESIGN

2

CEAP
Certificat d'études d'arts plastiques

Séjour d'étude à l'étranger (S4)
option art

Choix de l'option
ART ou DESIGN

1

Première année commune à tous-tes les étudiant-e-s

× Premier cycle

Concours d'entrée

Année 1

L'année 1 est une année commune à tou-te-s les étudiant-e-s, à l'issue de laquelle s'effectue le choix de l'option art et design, pour la suite du cursus. Les étudiant-e-s sont donc conduit-e-s à suivre avec assiduité les différents cours théoriques, à expérimenter toute la variété des approches techniques et pratiques et à se saisir des savoir-faire qui s'offrent à elleux au sein de l'École.

C'est aussi une année d'initiation au fonctionnement spécifique d'une école d'art, qui diffère de celui d'un lycée ou d'une université, notamment par la part importante d'autonomie qu'elle offre aux étudiant-e-s et l'engagement qu'elle nécessite. Pour que cette autonomie soit comprise et leur permette de construire un parcours fructueux, une grande attention est portée dès la première année à l'engagement des étudiant-e-s dans l'ensemble des propositions pédagogiques ainsi que dans la vie quotidienne de l'École. Iels doivent construire cette autonomie en se saisissant pleinement de toutes les ressources qui leur sont proposées.

L'année s'organise autour de 3 groupes d'enseignements :

Initiation aux techniques et aux pratiques artistiques

Ces enseignements ont pour objectif d'accompagner la découverte de nombreux champs des arts plastiques. Ils s'organisent autour des deux domaines d'enseignement de l'École : l'art et le design.

Les modules obligatoires ou choisis :

volume, image fixe et en mouvement, son, design, outils méthodologiques... sont abordés au fil de l'année sous forme de modules (à la durée variant d'une demi-journée à trois jours) proposant la découverte d'un médium, l'apprentissage d'un savoir-faire, une expérience collective, etc.

Durant le premier semestre, l'accent est mis sur la prise en main technique et des propositions collectives de travail, pour ensuite au second semestre pouvoir s'engager dans des expérimentations plus personnelles, tout en poursuivant ce qui a été posé précédemment. Certains des modules obligatoires sont des initiations à des savoir-faire fondamentaux ou accompagnent la professionnalisation.

En plus des modules obligatoires, l'étudiant-e est tenu-e de suivre un nombre minimum de modules choisis. Entre modules obligatoires et choisis, l'étudiant-e construit et complète son parcours d'apprentissage, tout en aménageant ses temps de travail en autonomie.

Les cours de « représentation » :

obligatoires et hors modules, ils donnent lieu à un enseignement spécifique d'une demi-journée par semaine.

Histoire, théorie des arts et langue étrangère

Outre l'enseignement de l'anglais ou du français langue étrangère pour les étudiant-e-s de langue étrangère, les cours théoriques visent à une consolidation des connaissances fondamentales de l'histoire de l'art et à une initiation aux théories de l'art ainsi qu'à l'esthétique. Ils sont complétés par des cycles de conférences, des voyages d'études et des rencontres avec des personnalités extérieures.

Évaluation du travail plastique et théorique

Le parcours de l'étudiant-e mêle interactions collectives, apprentissages pratiques et théoriques ainsi que l'amorce d'une pratique personnelle via l'expérimentation.

À la fin de chaque semestre, une évaluation collégiale porte sur la présentation des travaux de l'étudiant-e. À l'issue de cette présentation, une réunion de bilan semestriel examine la progression du travail, l'engagement de l'étudiant-e dans l'École ainsi que la qualité de la recherche et de la production.

La présentation des travaux au semestre 2 s'accompagne d'une présentation du journal de bord, dans lequel l'étudiant-e précise des premières intentions. La préparation de ce journal de bord s'organise sous forme de plusieurs temps de travail qui regroupent les interventions d'un grand nombre d'enseignant-e-s. Cet exercice engage l'étudiant-e dans la prise en main des pratiques de documentation, des outils numériques d'édition et d'une prise de parole autonome. C'est la première étape du « parcours de l'écrit » qui sera suivie au sein de l'École pendant les 3 ou 5 années que dureront les études.

Au terme du semestre 2, l'équipe pédagogique propose ou non un passage en année supérieure. Les étudiant-e-s qui ne sont pas autorisé-e-s à passer en année 2 ne sont pas admis-e-s à redoubler à l'École, sauf dérogation exceptionnelle dûment motivée.

Option art

L'objectif premier des études est de donner à l'étudiant-e une formation artistique et intellectuelle lui permettant de développer par la suite un parcours artistique, en prenant en compte la diversité des situations professionnelles des artistes aujourd'hui.

L'option conjugue apprentissages techniques et approches théoriques, qui croisent et enrichissent les explorations artistiques de l'étudiant-e.

Le parcours proposé est un parcours d'émancipation artistique et intellectuelle devant aboutir à une autonomie de la production. La philosophie, l'histoire de l'art, les pratiques d'analyse critique offrent tout au long du cursus des perspectives capables d'étayer des intuitions, des actes artistiques et permettant de situer le travail de l'étudiant-e au sein de la création contemporaine. La formation n'exclut aucun des champs très variés de la création plastique.

Les études sont organisées en trois étapes :

1. La première année est commune à l'option art et à l'option design.

2. La suite du premier cycle (années 2 et 3), conduit l'étudiant-e à choisir sa ou ses pratiques. Ces deux années sont structurées par des « Champs de pratiques et d'investigation » (CPI), qui articulent théorie et pratique autour d'un socle élargi de connaissances et de savoir-faire ancrés dans la création contemporaine. Une progressivité de semestre en semestre est assurée par un mouvement d'approfondissements et de focalisations qui va amener les étudiant-e-s à construire un socle solide de connaissances et de compétences nécessaires à l'élaboration d'un parcours professionnel dans les champs de la création. En année 3, un groupe de suivi formé de plusieurs professeur-e-s rencontre les étudiant-e-s une fois par quinzaine pour accompagner collégalement le développement des projets et la préparation du diplôme. **Le premier cycle est sanctionné par le Diplôme National d'Art (DNA).**

3. L'accès au deuxième cycle est soumis à une commission d'admission distincte qui examine les candidatures des étudiant-e-s de l'École mais aussi les candidatures d'étudiant-e-s d'autres écoles avant le DNA. Seul-e-s les titulaires du DNA sont admis-e-s définitivement. Ces candidatures doivent être formalisées.

Le deuxième cycle aboutit au DNSEP en fin d'année 5.

Les étudiant-e-s sont accompagné-e-s par une équipe d'enseignant-e-s dédiée et coordonnée.

Les étudiant-e-s sont convié-e-s à plusieurs formes de travail collectif telles que les « situations d'essais » pendant lesquelles l'analyse critique est partagée par les étudiant-e-s et les professeur-e-s. L'engagement du travail de chaque étudiant-e éclot dans un format, c'est-à-dire une construction chaque fois inédite dont la complexité inhérente peut se partager, ou tout au moins se discuter, s'affirmer, s'imposer...

Option design

L'option design des Beaux-Arts de Marseille propose une formation à la fois ouverte et engagée de la pratique du design, qui assume sans équivoque la diversité de cette discipline. En dehors de toute intention d'hyperspécialisation, son objectif est non seulement de former des designers qui maîtrisent les savoir-faire, les techniques et les méthodes ancrés dans une réalité professionnelle toujours plus exigeante, mais, qui savent aussi et surtout s'adapter à l'évolution permanente de cette réalité tout en affirmant et en cultivant une démarche d'auteur-riche, autonome. Apprendre à apprendre, à désapprendre, à comprendre le contexte d'une commande, les enjeux d'un projet afin d'y développer une réponse qui repose sur l'exercice d'une pensée accompagnée des outils et des techniques adéquats.

L'option design des Beaux-Arts de Marseille s'intéresse aux espaces de l'activité humaine, aux espaces de la vie, depuis la sphère privée jusqu'à l'espace de la ville et sa dimension publique.

Aux Beaux-Arts de Marseille, deux types de design sont étudiés :

Design d'objet et de mobilier

Objets pour l'espace public et privé, mobilier domestique et pour l'espace public, matériaux et matériaux biosourcés, assemblage...

Design d'espace

Espaces intérieurs, extérieurs, commerciaux, publics ou privés, scénographie, muséographie, territoire, espace social et urbain...

L'option travaille sur les espaces et les objets, matériels et immatériels, dans le sens le plus large possible, tout en prenant en compte les enjeux culturels, éthiques et sociétaux. Les espaces de la vie s'étendent de la sphère privée et intime, introspective peut-être, jusqu'à la sphère publique, complexe, extravertie et contradictoire. Proposer, produire une pensée, un objet, un espace réel ou virtuel n'est pas innocent et indemne de toute conscience éthique, politique, environnementale. La rencontre et la prise en compte de l'autre, le dialogue et la complémentarité avec l'autre sont des passages et des moments excitants dans la fabrication du projet. Savoir écouter, parler un même langage en gardant sa singularité d'auteur-riche est un des enjeux fondamentaux de la formation, qui met l'accent sur le développement d'une démarche et d'un langage personnels.

L'enseignement suit, accompagne cette progressivité et cette complexification des contextes. De la sphère privée et intime de la chambre, à la complexité rugueuse de l'espace public. Dans cette progression, les préoccupations esthétiques, éthiques, prospectives et environnementales sont toujours présentes et prépondérantes.

L'objectif est de développer le langage et le positionnement singulier de l'étudiant-e pour lui permettre de s'épanouir, de faire un design d'auteur-riche.

L'enseignement au sein d'une école d'art et de design est axé sur le projet. Tous les enseignements tendent vers ce but en aidant les étudiant-e-s à révéler et à développer leur capacité à penser, projeter et réaliser un travail qui soit en phase avec les réalités artistiques, sociales et économiques du monde contemporain.

Il n'y a plus de modèles à reproduire, mais des leçons à tirer des expériences et réalisations passées, par la connaissance et l'analyse de celles-ci. L'enseignement est alors pensé comme un aller-retour incessant entre la pratique plastique, l'expérimentation formelle et matérielle et la connaissance et recherche historique et théorique. Centrer l'enseignement sur le projet suppose de mettre l'étudiant-e en situation de réponse à une sollicitation à laquelle il doit réagir en faisant état de la mise en place d'une méthodologie personnelle, en phase avec les contraintes données.

Pour atteindre cet objectif, trois situations de travail sont proposées :

Le travail en atelier, avec une périodicité régulière et une temporalité longue, qui permet d'acquérir les outils spécifiques à la pratique du projet, et qui laisse le temps d'expérimenter avec tout médium, de tirer une leçon de ces expérimentations, et aussi de se confronter aux autres. Les ateliers techniques de l'École — bois, métal, terre, céramique, gravure, impression, sérigraphie, photographie, infographie, vidéo, LoAD — permettent aux étudiant-e-s de découvrir de nombreux modes de production.

Le travail en situation de workshop, événement fort, exceptionnel dans le déroulement du cursus. C'est un temps d'enseignement et de production tendu, compact, qui oblige à la prise de décision rapide et qui permet à l'étudiant-e de vérifier la pertinence de sa méthodologie ou de découvrir de façon intense un matériau, une technologie.

Les workshops sont souvent dirigés par une personnalité extérieure à l'École, invitée par l'équipe pédagogique. C'est donc aussi l'occasion pour l'étudiant-e de découvrir le processus de création d'un-e professionnel-le actif-ive sur la scène contemporaine. Le-la designer n'est pas un-e créateur-riche solitaire, iel est amené-e à travailler en relation avec d'autres intervenant-e-s de différents domaines, le workshop est aussi un moment de préfiguration de cette situation professionnelle, qu'il soit organisé en collaboration avec d'autres écoles ou avec des entreprises.

La connaissance historique, sociologique, culturelle du champ dans lequel s'exerce l'activité du-de la designer. Ce sont, outre les cours dédiés, des interventions ponctuelles pendant le temps de l'atelier, au cours desquelles un point particulier de l'histoire de l'art, de l'architecture... est exposé.

Le fonctionnement des crédits « ECTS »

L'« European Credits Transfer System » (ECTS) est un système européen d'acquisition de points qui permet une reconnaissance et un transfert des crédits obtenus dans un établissement vers d'autres établissements d'enseignement supérieur de la Communauté européenne.

Il a été mis en place dans le cadre du Processus d'harmonisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe, dit « Processus de Bologne » pour faciliter la reconnaissance des diplômes entre les pays d'Europe et donc la mobilité des étudiant·e·s et des jeunes diplômé·e·s en Europe, mais aussi d'un établissement à un autre et d'un cursus à un autre au sein d'un même pays.

La mise en place de ce système s'est accompagnée d'une politique d'harmonisation des cycles d'études après le baccalauréat (3/5/8 ans), appelée en France « LMD » (Licence/Master/Doctorat). L'École délivre des diplômes donnant grade de licence et de master 2.

Le calcul et la validation des crédits ECTS sont effectués par semestre :

30 crédits par étudiant·e doivent être acquis pour chaque semestre d'étude. Le calcul est cumulatif : ainsi, pour obtenir une licence (3 années d'études), un·e étudiant·e doit valider 180 crédits.

Un master 2 (2 années d'études) représente 120 crédits, en plus des 180 obtenus, ou reconnus comme obtenus par équivalence, auparavant.

Un crédit équivaut à une somme de travail de l'étudiant·e estimée entre 20 et 30 heures (ces heures comprennent les heures de cours ou d'ateliers encadrées par des professeur·e·s, mais aussi le travail personnel de l'étudiant·e dans et/ou hors de l'École). Les fiches récapitulatives des enseignements par année dans ce livret précisent le nombre de crédits attribués à chaque unité d'enseignement. Sur la fiche individuelle d'évaluation de l'étudiant·e apparaît, en complément, une appréciation qualitative du travail du semestre.

Les modalités d'évaluation et d'attribution des crédits aux Beaux-Arts de Marseille

Deux grands types d'évaluation coexistent au sein de l'École :

- › Un contrôle continu, assuré par les enseignant·e·s responsables des différentes unités d'enseignement (cours, ateliers, séminaires, workshops, CPI, ARC). Ces évaluations reposent sur des modalités variées — devoirs écrits, entretiens individuels, travaux collectifs, contrôle de l'assiduité, etc. — qui sont précisées dans les fiches de présentation de chaque enseignement.
- › Une présentation des travaux devant une équipe d'évaluation qui évalue collégalement la pertinence et la qualité de la production du semestre.

C'est à l'issue de cette présentation semestrielle qu'a lieu la réunion de bilan au cours de laquelle les crédits sont reconnus comme obtenus ou pas par l'étudiant·e.

La présentation semestrielle des travaux

La présentation des travaux du semestre constitue un moment fort de l'enseignement qui vient compléter l'évaluation effectuée par contrôle continu et qui mesure et analyse le parcours engagé. L'entretien avec l'étudiant·e autour de la présentation de ses travaux permet d'évaluer la qualité de ses réalisations plastiques, leur articulation avec une maîtrise théorique et leur ancrage dans la création contemporaine, mais aussi de l'interroger sur les diverses expériences pédagogiques et artistiques qui ont ponctué son semestre : stages, workshops, rendez-vous individuels, conférences, voyages, etc.

Pour les présentations semestrielles des étudiant·e·s, l'ordre de passage est fixé par les professeur·e·s coordinateur·rice·s de l'année et transmis aux chargées de suivi pédagogique une semaine, au plus tard, avant la présentation. Les présentations semestrielles sont ouvertes aux autres étudiant·e·s et au personnel : il leur est ainsi conseillé, notamment en année initiale, de les suivre afin de mieux comprendre le fonctionnement pédagogique ainsi que les enjeux des options art et design.

Les crédits du semestre sont reconnus comme obtenus ou pas par l'étudiant·e lors de la réunion de bilan qui rassemble les président·e·s de chaque équipe d'évaluation en présence des étudiant·e·s délégué·e·s qui auraient au préalable reçu toute demande particulière de la part d'un·e étudiant·e. Ces équipes sont constituées par la directrice de l'École ou son·sa représentant·e. La directrice accompagne les coordinateur·rice·s et les équipes d'évaluation et valide ce travail collégial.

L'articulation des deux types d'évaluation (continue et semestrielle) permet une lecture qualitative et individualisée du parcours de l'étudiant-e, qui se traduit dans sa fiche d'évaluation semestrielle.

Aux semestres 6 et 10, les crédits attribués par le jury lors du passage du diplôme (15 au DNA, 30 au DNSEP) constituent un troisième niveau d'évaluation.

L'échelle d'appréciation de l'École :

A	Excellent
B	Très bien
C	Bien
D	Satisfaisant
E	Passable
FX	Insuffisant
F	Travail non rendu

Au sein des unités d'enseignement, dans chaque unité de cours (cours, Ateliers, suivi de mémoire...), les crédits sont obtenus ou refusés en totalité ; ils sont dits "insécables". L'appréciation minimum de E (passable) est requise pour l'obtention des crédits.

Contrat d'études & assiduité

La présence à l'ensemble des cours est obligatoire à tout niveau d'études, ainsi que la participation active à la vie pédagogique de l'École.

En s'inscrivant aux Beaux-Arts de Marseille, les étudiant-e-s s'y engagent formellement. Cet engagement est aussi la contrepartie demandée à l'effort consenti par la puissance publique pour offrir et garantir un enseignement de qualité pour des droits d'inscription abordables. On peut évaluer le coût d'une année à l'École pour un-e étudiant-e à plus de 10 000 euros.

Les étudiant-e-s boursier-ière-s ont, comme les autres, une obligation de présence aux cours et ateliers. En cas d'abandon, l'École est tenue de prévenir le CROUS, qui pourra suspendre la bourse.

Quinze jours après la rentrée, les inscriptions pédagogiques sont finalisées pour les étudiant-e-s d'années 1 à 5. Chaque étudiant-e doit se présenter à son bureau de suivi pédagogique afin de signer son contrat d'études où sont précisés le cas échéant ses choix de workshop, de Champs de pratiques et d'investigation (CPI), d'atelier ou Atelier de recherche et de création (ARC).

Le contrat d'études est cosigné par l'étudiant-e et la directrice. Toute modification en cours d'année doit donc obligatoirement être signalée aux chargées de suivi pédagogique. La fiche d'évaluation semestrielle de l'étudiant-e est en effet établie à partir de ce contrat : elle est ainsi propre à chaque étudiant-e, et reflète ses choix et son parcours individuel de formation. C'est un document qui joue un rôle important dans le déroulement des études et il convient donc d'y être particulièrement attentif-ive.

Toute absence pour raisons de santé, familiales ou autre doit être justifiée. En dehors de ces cas particuliers et au-delà de plusieurs absences à un même enseignement, les crédits concernés ne seront pas validés et l'étudiant-e s'expose à des sanctions.

Cf. règlement intérieur de l'École sur www.esadmm.fr :

La présence et la ponctualité à tous les cours obligatoires et aux invitations de l'équipe pédagogique sont indispensables. Les absences répétées, sans motif valable, peuvent entraîner l'exclusion. Les redoublant-e-s ne sont aucunement dispensé-e-s de ces obligations.

Le travail personnel implique une présence dans les ateliers et ateliers techniques de l'établissement. Tout travail personnel réalisé en dehors du site de l'École doit s'intégrer dans un projet d'étude et de recherche discuté avec des enseignant-e-s.

Calcul, échéances et rattrapage des ECTS

Le nombre maximum de crédits pouvant être obtenus par semestre est de 30. Ces crédits se répartissent entre différents modules d'enseignement.

Le passage de l'étudiant-e en semestre supérieur est subordonné à l'obtention d'au moins 24 crédits européens à l'exception du passage au semestre 3, qui nécessite l'obtention de 60 crédits, du passage au semestre 6, qui nécessite l'obtention de 150 crédits et du passage au semestre 10, qui nécessite l'obtention de 270 crédits (180 crédits pour un 1^e cycle + 90 crédits au 2^e cycle).

Tous les crédits correspondant à un cycle, hormis les crédits attachés aux épreuves du diplôme, sont validés avant la présentation de ce diplôme. Aucun crédit ne peut se substituer à ceux attachés à la réussite des épreuves du diplôme.

Passage en année supérieure

Année 1

Deux réunions d'évaluation et de bilan à l'issue des semestres 1 et 2 permettent de mesurer le parcours engagé par l'étudiant-e, de l'analyser et de lui faire part des évaluations de son travail. À cette fin, une appréciation écrite accompagnée du nombre de crédits obtenus est communiquée à chaque étudiant-e sur son relevé semestriel. L'obtention de 60 crédits sans exception sur les semestres 1 et 2 est obligatoire pour le passage en année 2. Le redoublement n'est pas autorisé dans l'École sauf dérogation dûment motivée.

Année 2 (semestres 3 et 4)

L'obtention d'un minimum de 84 crédits est requise au semestre 3 pour le passage en semestre 4 et entre 114 à 120 crédits au semestre 4 pour le passage en année 3 (semestre 5). L'étudiant-e disposant de 120 crédits européens à l'issue des quatre premiers semestres, quel que soit le cursus choisi, obtient le certificat d'études d'arts plastiques délivré réglementairement par l'établissement.

Année 3 (semestres 5 et 6)

Le passage du semestre 5 au semestre 6 nécessite l'obtention de 150 crédits. Au semestre 6, 15 crédits doivent être obtenus et sont reconnus lors de la réunion d'évaluation et de bilan et 15 crédits sont délivrés lors de l'obtention du DNA.

Admission en deuxième cycle

L'ensemble des 180 crédits et le DNA (ou un diplôme reconnu par équivalence) sont requis pour une admission en 2^e cycle. Les candidatures sont examinées par une commission d'admission spécifiquement constituée parmi les enseignant-e-s de l'École. Cette commission étudie aussi des candidatures des autres écoles. Tout refus est motivé.

Année 4 (semestres 7 et 8)

L'obtention de 234 à 240 crédits est requise au semestre 8 pour le passage en année 5.

Année 5 (semestres 9 et 10)

L'obtention de 270 crédits est requise pour le passage au semestre 10. Les 30 crédits du semestre 10 sont attribués en totalité lors du passage du diplôme : 25 crédits pour l'épreuve plastique et 5 crédits pour le mémoire.

Rattrapages

Il n'existe aucune possibilité de rattrapage entre les années 1 et 2 (l'obtention de 60 crédits est requise pour intégrer le S3).

Dans tous les autres cas, les crédits manquants en fin de semestre doivent obligatoirement être rattrapés lors du semestre suivant (dans la limite de 6 crédits entre le S4 et le S5 et entre le S8 et le S9).

Rattrapage des enseignements théoriques et de langue vivante : un seul rattrapage est organisé pour chaque enseignement, les étudiant-e-s en échec sont tenu-e-s de s'y présenter. **Seul-e-s les étudiant-e-s ayant régulièrement suivi les cours sont autorisé-e-s à se présenter au rattrapage.**

Redoublements

La réunion de bilan des semestres S2, S4, S6, S8 et S9, constituée par les président-e-s des équipes d'évaluation et présidée par la directrice ou son-sa représentant-e, fait le point sur le nombre de crédits obtenus par l'étudiant-e et statue, le cas échéant, sur les possibilités de redoublement.

L'année 1 est une année probatoire, dans la mesure où l'étudiant-e y fait le constat de ses aptitudes et de ses appétences à s'engager dans un cursus d'enseignement supérieur de la création de plusieurs années. C'est en ce sens que les redoublements ne peuvent être effectués que par dérogation dûment motivée.

En années 3 et 5, les étudiant-e-s autorisé-e-s à présenter le diplôme, mais n'obtenant pas tous les crédits attachés aux épreuves de diplôme, peuvent redoubler dans l'établissement.

Dans les autres cas, **seul-e-s les étudiant-e-s ayant fait preuve d'une présence et d'un engagement réguliers dans l'École pourront être admis-e-s à redoubler.**

L'année de redoublement nécessite aussi une présence et un engagement constant de l'étudiant-e, et ce, quel que soit le nombre de crédits déjà obtenus l'année précédente. Sauf cas exceptionnel (raison de santé, par exemple) et sur décision de la direction après avis de l'équipe pédagogique, il n'est pas possible de rester dans l'École plus de 4 années universitaires pour un premier cycle et plus de 3 années universitaires pour un second cycle. Ainsi, un seul redoublement par cycle est autorisé. Il n'est donc pas possible de « tripler » une année.

Admission en 2^e cycle

L'accès au 2^e cycle s'effectue au semestre 6, sur candidature formalisée et motivée. Elle est examinée par une commission d'admission spécifiquement constituée, qui examine aussi des candidatures extérieures à l'École. Les attendus de cette candidature sont explicités par l'équipe de coordination de l'année 3.

Si l'avis de la commission est positif, l'admission définitive est conditionnée à la réussite au DNA. Les étudiant-e-s peuvent, de la même manière, concourir à l'accès dans d'autres écoles (un accord ou un refus de la commission ne valant que pour notre École).

La capacité des étudiant-e-s à poursuivre des études en 2^e cycle est évaluée sur la base des résultats obtenus en 1^{er} cycle, de la motivation, du dossier artistique et d'un entretien. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- › Motivation et adéquation entre le parcours et les attentes, choix d'une école d'art, de celle de Marseille en particulier, et de l'option
- › Intérêt des pistes de travail (selon l'année d'intégration)
- › Qualité du travail plastique
- › Qualité de l'échange

La commission d'admission en 2^e cycle se réunira les 13 et 14 avril 2023.

Les diplômes : modalités d'attribution

DNA | Diplôme national d'art

Option art et option design, à l'issue de l'année 3 (diplôme inscrit au niveau 6 du Répertoire national des certifications professionnelles – RNCP 29320) Diplôme conférant grade de licence.

Seul-e-s les étudiant-e-s ayant acquis 165 crédits sont autorisé-e-s à se présenter aux épreuves du DNA.

Les épreuves du DNA consistent en un entretien avec un jury comprenant la présentation par l'étudiant-e d'un projet plastique accompagné par une sélection de travaux plastiques et d'un document écrit (rapport de diplôme) sélectionné parmi ceux réalisés pendant les semestres 5 et 6.

Les épreuves durent 30 minutes (hors délibération du jury).

Les dossiers pédagogiques des candidat-e-s sont à la disposition du jury pour une éventuelle consultation.

15 crédits sont attribués au moment du passage et de la réussite du diplôme.

Le jury de DNA est constitué de 3 membres :

- › deux personnalités qualifiées extérieures à l'établissement
- › un-e enseignant-e de l'établissement

L'un-e des membres du jury est un-e représentant-e des enseignant-e-s en sciences humaines. Le jury du Diplôme national d'art est nommé par le directeur général de l'établissement. La-le président-e du jury est désigné-e par le directeur général de l'établissement parmi les personnalités qualifiées. Des suppléant-e-s sont nommé-e-s dans les mêmes conditions. Le jury de Diplôme national d'art se réunit valablement si les trois membres sont présent-e-s. Les décisions sont prises à la majorité absolue.

La décision du jury est souveraine.

Critères nationaux d'évaluation du DNA :

- › présentation formelle et critique des travaux ;
- › pertinence du parcours et des recherches liées aux travaux ;
- › contextualisation du travail (justesse et diversité des références) ;
- › qualité des réalisations.

Aucun-e candidat-e ne peut se présenter plus de deux fois aux épreuves du DNA.

DNSEP | Diplôme national supérieur d'expression plastique

Option art et option design, à l'issue de l'année 5 (diplôme inscrit au niveau 7 du Répertoire national des certifications professionnelles – RNCP 36752)

Diplôme conférant grade de master 2

Seul·e·s les étudiant·e·s ayant acquis 270 crédits au semestre 9 sont autorisé·e·s à se présenter aux épreuves du DNSEP.

Les épreuves du DNSEP consistent en :

- > la soutenance d'un mémoire d'une durée de 20 minutes ;
- > la présentation et la soutenance d'un projet plastique ou de design personnel d'une durée de 40 minutes.

Le jury de DNSEP est composé de 5 membres :

- > 4 personnalités qualifiées extérieures à l'établissement ;
- > 1 représentant·e de l'École choisi·e parmi les enseignant·e·s.

Le jury est nommé par le directeur général de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Le·la président·e est choisi·e parmi les personnalités qualifiées.

Le jury de soutenance du mémoire comprend le·la représentant·e de l'École et l'une des 4 personnalités qualifiées. Il est présidé par un·e docteur·e. Pour chacun·e des membres titulaires, un·e suppléant·e est désigné·e dans les mêmes conditions.

L'évaluation du mémoire porte notamment sur la pertinence du choix du sujet, la capacité de l'étudiant·e à adopter un point de vue critique, la justesse des références bibliographiques et de leurs articulations avec le projet, la qualité du travail rédactionnel et celle de l'entretien avec le jury.

À l'issue de la soutenance du mémoire, le jury établit un rapport écrit qui est communiqué aux autres membres. L'ensemble du jury de Diplôme national supérieur d'expression plastique assiste à la présentation du travail artistique.

Il délibère ensuite sur l'attribution du Diplôme national supérieur d'expression plastique en tenant compte du rapport établi par le jury de soutenance du mémoire. Il délivre les crédits correspondant au travail plastique (25 crédits) et au mémoire (5 crédits).

La décision du jury est souveraine.

Critères nationaux d'évaluation du DNSEP :

- > présentation formelle et critique du projet ;
- > élaboration du projet et processus de la recherche ;
- > positionnement du travail (pertinence des références, et de l'articulation des connaissances, niveau de conceptualisation) ;
- > qualité des productions .

Aucun·e candidat·e ne peut se présenter plus de deux fois aux épreuves du DNSEP.

Au fil de son cursus dans l'École, l'étudiant-e est confronté-e à plusieurs types d'unités d'enseignement et d'unités de cours qui les composent :

- > les champs de pratiques et d'investigation, dans lesquels elle-il déploie son travail plastique (en années 2 et 3);
- > les enseignements théoriques;
- > les ateliers de recherche et de création (ARC) en deuxième cycle (années 4 et 5) et les séminaires;
- > les conférences et les rencontres;
- > les workshops, souvent avec des intervenant-e-s extérieur-e-s;
- > l'accompagnement du journal de bord, du rapport de diplôme pour le DNA et du mémoire pour le DNSEP;
- > les voyages pédagogiques.

Mais, au cœur de l'enseignement des Beaux-Arts, se situe le travail individuel de création.

Le travail individuel de création

C'est le travail individuel de création de l'étudiant-e qui constitue le socle du cursus au sein de l'École, en art comme en design. Les expérimentations successives modèlent le projet dans une interaction constante avec les enseignant-e-s. Questions formelles, techniques, matériologiques, choix de médium et de supports, construction culturelle et théorique de l'origine du projet et des familles de références : ces interactions sont le gage de la réussite. Il est donc indispensable de travailler dans l'école et de solliciter assidument les enseignant-e-s.

En année 1, toute l'année est ponctuée par des modules d'enseignement qui permettent de découvrir tous les champs de la création enseignés à l'École. Les étudiant-e-s sont par ailleurs encouragé-e-s à solliciter l'équipe enseignante pour de premiers rendez-vous autour du travail personnel, pendant les semaines dédiées à la production personnelle.

Aux semestres 3, 4 et 5 l'étudiant-e choisit un certain nombre de champs de pratiques et d'investigation qui apparaissent dans son contrat d'études, avant de se concentrer sur la préparation du DNA au semestre 6.

Lors du deuxième cycle, l'étudiant-e entre dans la construction d'un projet, suivi par une équipe d'une dizaine de professeur-e-s, dont les interventions se partagent entre des entretiens individuels et collectifs, tant dans le suivi du travail de création que du mémoire. Les étudiant-e-s de l'année 2 à l'année 5 sont rassemblé-e-s dans des ateliers qui s'organisent autour de 3 pôles :

- ✗ **Peinture et dessin**
- ✗ **Volume**
- ✗ **Média**

Les étudiant-e-s d'années 2 et 3 option art et d'années 3, 4 et 5 option design gardent trace des rendez-vous individuels organisés avec des professeur-e-s lors du semestre et des enseignements qu'ils en ont tiré.

L'équipe d'évaluation peut ainsi évaluer l'importance et la fréquence de ces rendez-vous, mais aussi prendre connaissance des commentaires de l'étudiant-e sur la manière dont iel s'est approprié-e le contenu de cet échange pour l'avancée de son travail.

Les Champs de pratiques et d'investigation – CPI

Les Champs de pratiques et d'investigation constituent un format d'enseignement en années 2 et 3 des options art et design.

Ils se définissent par :

- > une progressivité de semestre en semestre assurée par un mouvement d'approfondissement et de focalisations successives qui vont amener en DNA les étudiant-e-s au seuil de la phase projet tout en les rassurant sur leur maîtrise ou leur capacité à mobiliser des savoir-faire nécessaires à la réalisation de leurs projets;
- > un ancrage dans la création contemporaine;
- > une articulation précise et nourrie entre théorie et pratique;
- > une invitation à l'ouverture disciplinaire en année 2, par l'acquisition d'un socle élargi de connaissances et savoir-faire, qui prolongent les initiations des modules d'année 1.

Chaque champ de pratiques et d'investigation regroupe 3 à 5 enseignant-e-s et propose une journée d'enseignement par quinzaine pour l'année 2 option art et deux journées pour l'année 3 option art et pour les années 2 et 3 option design.

Chaque étudiant-e d'année 2 suit deux champs de pratiques et d'investigation.

En année 3, les étudiant-e-s peuvent continuer à circuler entre plusieurs Champs de pratiques et d'investigation, mais, en art, iels choisissent d'arrimer leur pratique à un seul champ. La programmation spécifique à chaque semestre laisse suffisamment de place à l'accompagnement des projets des étudiant-e-s et à la préparation du diplôme.

Les rendez-vous de coordination sont des temps d'échanges critiques assurant la synthèse des différents champs et un suivi collégial du développement des recherches personnelles des étudiant-e-s. En année 2, ces rendez-vous mettent l'accent sur la construction de méthodologies de recherche, alors qu'en année 3, ils sont davantage centrés sur la mise en espace des travaux et la préparation du diplôme.

Les enseignements théoriques

Les enseignements théoriques ont toute leur place dans la pédagogie de l'École. En première année, ils visent à fournir aux étudiant-e-s un socle de connaissances communes sur l'histoire de l'art et du design et sur les grands courants de l'esthétique. Les cours d'anglais sont remplacés par des cours de français langue étrangère pour les étudiant-e-s non francophones qui ont besoin de renforcer leur niveau de langue.

En premier cycle, les modules d'histoire et théorie des arts et de langue étrangère sont structurés autour de trois à quatre grands cours obligatoires :

- › le cours de langue : anglais, français langue étrangère pour les non-bilingues francophones, ou français pour les étudiant-e-s du programme Pisourd ;
- › un grand cours d'histoire de l'art, de design et d'architecture occidentaux chronologique en année 1 ; thématique et méthodologique en années 2 et 3 ;
- › un cours de philosophie ou de théorie de l'art ;
- › un cours de théorie de l'art thématique et ouvert aux champs des sciences humaines et de la littérature.

Les étudiant-e-s de l'option design suivent un cours d'histoire du design.

Il s'agit de permettre aux étudiant-e-s d'acquérir une solide culture artistique et de se familiariser avec les concepts et notions essentiels de la philosophie et des théories de l'art. La perspective historique est complétée par des cours davantage centrés sur l'actualité de l'art et/ou du design.

Des séances d'anglais complètent la formation, avec des méthodologies variées (visites d'ateliers en anglais, analyse filmique en anglais, etc.).

En deuxième cycle, les étudiant-e-s suivent les cours d'anglais (année 4), les conférences, ainsi qu'un cours d'histoire de l'art (années 4 et 5). Mais, l'apport des professeur-e-s de théorie se situe aussi autour de trois types d'enseignement : les Ateliers de recherche et de création (ARC) qui constituent l'une des formes d'initiation à la recherche ; l'accompagnement par les directeur-ice-s de mémoire ; le cours de méthodologie de l'écriture du mémoire.

Les Ateliers de recherche et de création – ARC

Les Ateliers de recherche et de création (ARC) sont des unités d'enseignement communes aux options design et art, qui sont proposées de manière transversale à tou-te-s les étudiant-e-s d'années 4 et 5 des deux options.

Leur liste évolue chaque année en fonction des nouveaux projets des professeur-e-s. L'ARC est une des formes de l'initiation à la recherche en deuxième cycle. L'objectif est d'assurer un enseignement théorique et pratique d'un contenu préalablement identifié, développant une intention construite, une méthode, un calendrier.

À ce titre, l'ARC comporte une dimension transversale à la méthodologie de la recherche et la culture générale. Il peut également comporter un enseignement et une expérimentation des techniques.

L'ARC est une forme pédagogique en soi, ne se substituant ni aux cours, ni aux entretiens avec les étudiant-e-s. Il relève d'une démarche transversale, permettant à des enseignant-e-s de définir ensemble un questionnement, une problématique qui leur est propre, sur l'art ou le design et qu'il s'agit de porter et partager avec un groupe d'étudiant-e-s, tant théoriquement que pratiquement. L'ARC peut donner lieu à des invitations extérieures, à un voyage, à des workshops : sa forme, tout en étant très construite, peut être variée d'un projet à un autre. Les ARC donnent lieu à une évaluation et l'attribution de crédits.

Participer aux activités proposées dans le cadre des enseignements

Les rencontres et invitations ponctuelles.

L'année universitaire est rythmée par de nombreuses rencontres et temps d'échange avec des artistes-auteur-ice-s, des designers, des professionnel-le-s et théoricien-ne-s du monde l'art et de la culture, des personnalités engagées et des chercheur-euse-s issu-e-s du domaine des sciences (humaines, sociales et dures).

Ces invitations sont structurées le plus souvent autour de la discussion, centrée sur une pratique artistique, des travaux de recherche ou un engagement. Elles peuvent être directement liées à l'actualité artistique et culturelle (publication d'un ouvrage, exposition récente, etc.) et sont aussi souvent l'occasion de ménager des temps d'échanges privilégiés entre les invité-e-s et les étudiant-e-s autour de leurs propres travaux.

Ces prises de parole et invitations ponctuelles s'inscrivent le plus souvent dans le cadre des cours mais peuvent occasionnellement être ouvertes à l'ensemble des étudiant·e·s et se décliner sous forme de conférences ou de lectures performées.

Les voyages pédagogiques

Ils ponctuent la formation et le cursus des étudiant·e·s à l'École. Ces déplacements permettent aux étudiant·e·s de découvrir des lieux et des événements majeurs de la scène artistique nationale ou internationale : grandes expositions, biennales, foires d'art contemporain et de design, situation artistique d'une ville ou d'un territoire. Ces visites, d'une journée à une semaine, proposées et organisées par les enseignant·e·s, constituent des voyages intégrés dans le cursus, dont le coût est partiellement pris en charge par l'École. Certains workshops ou Ateliers de recherche et création (ARC) peuvent aussi occasionner des voyages lorsque, par exemple, ils sont organisés en partenariat avec des écoles ou des institutions françaises ou étrangères. Les modalités de participation à ces voyages, notamment les règles de sécurité à respecter, sont précisées dans le règlement intérieur de l'École.

La crise sanitaire qui sévit depuis 2020 peut néanmoins entraver l'organisation de voyages pédagogiques, notamment à l'étranger.

Découvrir et suivre la programmation artistique et culturelle de l'École

Les workshops

Chaque année, l'École propose un nombre important de workshops (entre 20 et 30). Ces temps de travail privilégiés se déploient généralement de manière ponctuelle sur cinq jours mais peuvent occasionnellement s'étendre sur des durées plus longues. Ils sont le plus souvent animés par un·e artiste invité·e sur proposition des enseignant·e·s et peuvent être organisés aussi bien au sein de l'École que hors les murs. Certains workshops proposent également des temps de travail communs avec des étudiant·e·s inscrit·e·s dans d'autres écoles supérieures d'art ou d'autres formations supérieures.

Privilégiant l'acte créatif et la production de formes, les workshops convoquent techniques, méthodologies et fabrications dans d'autres temporalités, plus courtes et plus denses. Ils peuvent embrasser tous les champs de la création et par conséquent déborder du strict champ des arts visuels.

Les workshops concernent les étudiant·e·s de l'année 2 à l'année 5 qui s'y inscrivent par intérêt pour le thème proposé et/ou pour l'invité·e qui anime l'atelier. Les étudiant·e·s d'années 2 et 3 doivent obligatoirement prendre part à au moins un workshop au cours de l'année universitaire :

cette participation est évaluée et donne lieu à l'attribution de crédits.

Le nombre de participant·e·s est limité selon les workshops et les modalités de participation sont définies pour chacun d'entre eux par les enseignant·e·s référent·e·s : inscription libre ou sur sélection (par lettre de motivation). Dès lors que l'étudiant·e est inscrit·e à un workshop, iel s'engage à y participer.

La plupart des workshops donne lieu à une présentation publique du travail en fin d'atelier à destination de tou·te·s les étudiant·e·s et des enseignant·e·s de l'École. Ces restitutions peuvent aussi bien s'organiser dans les murs de l'École (salles d'exposition, patios, salles de cours, LoAD, etc.) qu'en extérieur ou dans des lieux partenaires. Ce moment de restitution peut prendre des formes variées de valorisation et de bilan.

Les workshops sont majoritairement programmés sur deux semaines – l'une au premier semestre et l'autre au second – afin de libérer les étudiant·e·s de leurs enseignements hebdomadaires. Ils constituent un moment fort de réflexion et de création en rupture avec le quotidien de l'École. Le programme détaillé des workshops proposés est consigné dans un « tiré à part » imprimé et remis à chaque étudiant·e en début d'année universitaire.

Les événements

Les événements de la programmation artistique et culturelle se déploient d'abord au travers d'invitations faites par l'École à une diversité de personnalités investies par les moyens de la création comme de la recherche dans des manières singulières de penser ou de repenser le monde, de le transformer. Qu'elles se déroulent au sein de l'école ou hors les murs, ces invitations, pour l'essentiel ouvertes au public, prennent la forme de conférences, de concerts, d'installations, de projections, etc.

Des invitations à des spectacles, représentations, projections, expositions et autres manifestations sont par ailleurs régulièrement proposées aux étudiant·e·s de l'École *via* des accords noués avec des structures partenaires (scènes nationales, musées, centres d'art, centres nationaux de création musicale, lieux de résidence ou festivals). La plupart de ces invitations se poursuivent par des rencontres entre les étudiant·e·s et les plasticien·ne·s, chorégraphes, compositeur·rice·s, designers, organisées sur les lieux même de travail des artistes : un plateau de danse, un studio d'enregistrement, un atelier, une salle de montage, etc. Ces masterclasses ont vocation à faire découvrir une diversité d'univers et d'outils de travail, et à entrer de manière privilégiée dans le parcours créatif d'un·e artiste.

Les rendez-vous

Pour compléter la programmation artistique et culturelle de l'École, des cycles de rendez-vous sont proposés à l'ensemble des étudiant·e·s. Ils peuvent prendre une variété de formes parmi lesquelles :

- > des séances d'écoute de pièces musicales, d'extraits radiophoniques, de field recordings, de pièces conceptuelles, de poésie sonore (*Not So Quiet, Please*, proposé par Pierre-Laurent Cassière et Maxime Guitton) ;
- > des projections de films brefs ou d'ensembles de vidéos et films courts, méconnus, singuliers, à l'écriture affirmée, de cinéastes ou d'artistes (Entr'acte, proposé par Nicolas Feodoroff) ;
- > une série de podcasts initiée en 2021, véritable espace de discussions sur les questions d'identités au sein du monde des arts, coconstruit avec des étudiant·e·s de l'École et Radio Grenouille (Sans interruption).

Les résidences

L'école des Beaux-Arts de Marseille peut accueillir sur son site des artistes et des professionnel·le·s de l'art et du design (commissaires d'exposition, théoricien·ne·s, etc.) en résidence.

Qu'elles soient adossées à des plateformes d'accompagnement (type programme PAUSE) ou développées par l'École, ces résidences se déploient sur des durées courtes ou longues. Construits à partir de la pratique ou des recherches théoriques de l'invité·e, ces temps d'accueil ont pour objet de permettre aux résident·e·s de développer un projet personnel en articulation avec les étudiant·e·s et la pédagogie.

S'engager dans la recherche

L'École développe des projets de recherche en art et en design, menés par ses équipes d'enseignant·e·s artistes, designers et théoricien·ne·s, en lien avec des partenaires scientifiques et artistiques (Aix-Marseille Université, École des hautes études en sciences sociales, Mucem, Frac Provence-Alpes-Côte d'Azur, Collège International de Philosophie, etc.).

Si les activités de recherche impulsées et menées par les Beaux-Arts de Marseille irriguent la pédagogie dès la première année, c'est au sein de son deuxième cycle que celles-ci se sont structurées autour de deux axes. D'une part, la sensibilisation des étudiant·e·s, principalement en option design, à la protection des milieux naturels, avec pour finalité d'ancrer ces démarches responsables dans la pratique des designers de demain. D'autre part, une priorité aux entrelacements particulièrement féconds entre sciences humaines et sociales et art (par le prisme notamment d'une histoire de l'art revisitée et relue par les artistes et de questions soulevées par les nouvelles écritures historiographiques et filmiques). Parallèlement à ces projets et programmes de recherche menés en propre, l'École est étroitement associée à des réseaux de recherche inter-écoles comme le réseau Peinture, consacré à la peinture dans tous ses états contemporains et auquel les Beaux-Arts de Marseille sont associés depuis 2016.

Les Ateliers de recherche et création (ARC) proposés en deuxième cycle sont les formats pédagogiques conçus pour accueillir les activités d'initiation à la recherche. Celles-ci peuvent notamment prendre la forme de workshops, d'accrochages ou de publications.

Les activités de recherche proposées par l'École s'incarnent du reste dans des formes plus canoniques. À la différence des colloques et journées d'études qui se déploient autour d'une question théorique sur une ou plusieurs journées, les séminaires constituent une forme plus large d'initiation à la recherche en deuxième cycle. Les séances d'un séminaire engagent une réflexion d'ordre théorique, sur une problématique donnée. Elles peuvent se déployer pendant une ou plusieurs années universitaires, selon une périodicité mensuelle. Le travail mené dans le cadre de ces séminaires est nourri par une programmation artistique d'invité·e·s. Ils impliquent de la part des étudiant·e·s un travail de recherche et une production écrite ou plastique. Les étudiant·e·s en sont les co-constructeur·rice·s.

Pour prendre connaissance des activités et invitations liées à la programmation et à la recherche qui rythment l'année universitaire, le semainier *Nota (Molto) Bene* est diffusé à l'ensemble de l'École.

La lettre d'information *Nota (Molto) Bene* consigne non seulement les éléments de programmation à venir (restitutions de

workshops, rencontres, expositions, concerts, activités proposées par des artistes en résidence, etc.) mais également l'actualité de la recherche proposée par l'École (séminaires, journées d'étude, etc.) ainsi qu'une sélection d'événements à ne pas manquer dans la vie artistique et culturelle marseillaise (spectacles de danse et concerts, signatures et lancements d'ouvrages en librairies, vernissages d'expositions, séminaires de recherche, rencontres, projections, etc.).

Les grandes lignes de ces activités sont par ailleurs relayées par voie d'affichage au sein de l'École et via les réseaux sociaux.

Les réservations et les réponses aux invitations à des spectacles et événements extérieurs proposés aux étudiant·e·s se font via l'adresse programmation@beauxartsdemarseille.fr.

Le programme de l'ensemble des activités et invitations développées plus haut est réactualisé tout le long de l'année est consultable en ligne sur : www.esadmm.fr

Contacts : Maxime Guitton
Responsable de la recherche et de la programmation artistique
+33 (0)4 91 82 83 28
maxime.guitton@beauxartsdemarseille.fr

Alice Orefice
Chargée de production recherche et programmation artistique
+33 (0)4 91 82 83 50
alice.orefice@beauxartsdemarseille.fr

Le parcours de l'écrit

Tout au long du cursus, les étudiant·e·s sont amené·e·s à produire des documents écrits très divers, dont la forme comme la finalité s'éloignent des modèles académiques ou des exercices scolaires. Ils préfigurent aussi les formes d'écrits qui seront produits ensuite tout au long de la carrière professionnelle des diplômé·e·s. En outre, l'écrit est aussi une pratique plastique associée à d'autres pratiques, et parfois même autonome.

Ce parcours de l'écrit est important et donne lieu à une évaluation. Les diplômes, à l'issue de la troisième année comme de la cinquième, prennent en considération ces travaux écrits.

Le journal de bord (année 1)

Ce premier document se veut la synthèse du travail de l'année 1 telle que perçue par l'étudiant·e : apprentissage des pratiques et désirs personnels. Ce journal de bord incite l'étudiant·e à cultiver le goût de la prise de notes, à enregistrer ce qui l'a attiré·e dans les enseignements, à donner sens aux premières investigations plastiques.

Il s'agit d'un document dont l'écriture et la mise en œuvre sollicitent plusieurs types d'enseignements : ateliers d'écriture, formations à la mise en page et aux recherches documentaires, réflexions sur les pratiques d'archivage...

Ce document doit être finalisé le 5 avril 2023.

Le rapport de diplôme / « le document écrit » (année 3)

Le rapport de diplôme est un exercice rédigé accompagnant le diplôme. Bien que son aspect et sa mise en forme reliée soient importants, c'est d'abord un travail d'observation et de prise de recul vis-à-vis de la pratique, un travail sur le travail, comportant un texte à propos de la création plastique de l'étudiant·e.

Cet écrit peut par exemple : présenter la démarche générale, son évolution ; proposer l'analyse d'une pièce en particulier ; se concentrer sur une problématique précise ; inscrire la pratique dans un contexte culturel donné ; mettre en regard des créations personnelles avec des œuvres reconnues ; proposer l'articulation du travail avec une autre pratique spécifique, etc.

Le mémoire de DNSEP

Option art

Le mémoire est un exercice rédigé accompagnant le DNSEP et donnant lieu à une évaluation spécifique valant 5 crédits (ces crédits sont indissociables des 25 autres concernant le travail plastique).

Ce mémoire en école d'art n'est pas contraint par les règles et usages du mémoire universitaire. Il s'agit d'un exercice à part entière répondant à des enjeux qui lui sont propres. Il ne porte pas directement sur le travail plastique de l'étudiant·e mais donne une lecture de son territoire de recherche tout en attestant une prise de distance réflexive : il permet de conduire plus loin et sous une autre forme des intuitions rencontrées dans le travail.

L'étudiant·e doit concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'écriture adaptée à ce projet. Toutes les formes sont possibles (essai, recueil, pièce de théâtre, protocole, album illustré, BD, article, entretien, lettre, etc.) ; ni le registre de langue ni le ton ne sont imposés ; la réflexion peut se référer à tous les territoires de la création et de la connaissance ; mais quelle que soit la stratégie adoptée, elle doit être menée à bien avec exigence et constance. Des formats alternatifs (audio, vidéo, web...) sont envisageables, mais doivent être discutés au cas par cas avec les coordinateur·rice·s d'année et les directeur·rice·s et obtenir leur accord.

L'exercice est ouvert à l'expérimentation et comporte quelques règles :

- > L'étudiant-e doit solliciter dès le semestre 7 un-e enseignant-e qui s'engagera à être directeur-riche du mémoire – tou-te-s les enseignant-e-s de l'École, praticien-ne-s comme théoricien-ne-s, peuvent remplir ce rôle. Le-la directeur-riche est un-e interlocuteur-riche privilégié-e pour l'étudiant-e, les différentes étapes du travail feront l'objet d'un suivi et de discussions avec elle-lui.
- > Le mémoire ne peut être finalisé qu'après sa validation par le-la directeur-riche. Le mémoire doit compter entre 15 000 et 30 000 signes (espaces compris).
- > Il peut inclure toute sorte d'images, de sources, de références ou de liens internet, mais les reproductions, citations et autres emprunts doivent systématiquement être mentionnés et accompagnés de leurs références afin d'éviter toute forme de plagiat.
- > Au moment du rendu, le mémoire est obligatoirement accompagné d'une bibliographie et d'une note d'intention de 1 500 signes (maximum) resituant le projet et expliquant ses enjeux.
- > Le mémoire est produit en trois exemplaires papier. L'un est envoyé au jury extérieur, l'autre est destiné au/à la représentant-e de l'École et devra être présenté dans le lieu de passage du diplôme. Le troisième est conservé dans les archives de la bibliothèque de l'École. Le mémoire doit également être numérisé au format PDF.

Consulté par des personnalités extérieures à l'École puis archivé à la bibliothèque, le mémoire n'est pas un objet éphémère mais un travail destiné à être conservé. La qualité de son contenu comme celle de sa forme doivent correspondre à cet horizon.

Un « atelier-mémoire » obligatoire accompagne les étudiant-e-s, les aide à lancer le travail dès le début du semestre 7 et à avancer dans sa mise en œuvre.

Les échéances de réalisation du mémoire s'étalent ensuite comme suit :

- > semestre 7
En décembre, un début de rédaction de 5 000 signes minimum accompagné d'une courte bibliographie, du choix des directeur-riche-s de mémoires et du contrat de suivi de mémoire ;
- > semestre 8
Fin mai, rédaction du mémoire à envoyer aux directeur-riche-s pour évaluation ;
- > semestre 9
Fin novembre, rendu des épreuves ;
- > semestre 10
Soutenance du mémoire au mois de mars.

Option design

Le processus d'écriture est à la fois le réceptacle et le vecteur de la pensée qui doit alimenter tout projet de design. Il peut, parfois, en être le moteur. Le mémoire est l'objet qui rend lisible et met en forme cette pensée, qui contextualise le projet — il délimite un territoire de recherche, identifie des enjeux — et doit faire émerger un questionnement, un propos, un discours qui, quel que soit le sujet traité, doit interroger et alimenter le design en tant que discipline à la fois pratique et théorique.

Pour autant, cette pensée n'a pas de format. Elle est propre à chacun-e et c'est dans cette singularité intrinsèque que se niche la liberté formelle du mémoire (essai, récit, fiction, journal de bord, articles, chroniques, etc.).

L'enjeu du mémoire lui-même, au-delà de sa valeur académique, est de donner à l'étudiant-e l'occasion de faire l'expérience de l'écriture, de trouver une voix, un ton capable de porter son engagement de designer. Le sujet de ce mémoire est déterminé par les étudiant-e-s, en concertation avec l'équipe enseignante.

Iels doivent faire preuve, dans toutes les étapes de sa rédaction, d'une autonomie de pensée, de distance critique et de rigueur méthodologique. Si le format attendu n'est pas de type universitaire, le mémoire doit néanmoins rendre compte d'un champ de connaissances en lien avec le propos tenu et les enjeux abordés ainsi que s'appuyer sur des recherches et une bibliographie consistante.

Des séances d'accompagnement à l'écriture du mémoire ont lieu toute l'année en semestre 7, 8 et 9 sous forme de séances collectives (lectures de textes, de présentation de l'avancement du travail, mise en page et typographie) et d'entretiens individuels. Une séance de préparation à la soutenance a lieu quelques semaines avant le diplôme. Ces séances sont assurées par les enseignant-e-s de culture générale de l'option.

En plus du suivi par les deux professeur-e-s en charge du séminaire d'écriture du mémoire, un-e directeur-riche de mémoire est proposé-e par l'étudiant-e pour suivre son travail.

L'écriture du mémoire commence dès le début du semestre 7 :

- > évaluation du semestre 7
première note d'intention où le sujet et les premières références bibliographiques sont précisés ;
- > évaluation du semestre 8
rendu de quelques pages qui rendent compte du propos, de la structure et de la forme du mémoire. Esquisse de plan si nécessaire ;
- > semestre 9
rendu des épreuves fin décembre (mémoire fini imprimé au noir non relié mais maqueté) ;
- > semestre 10
Fin mars : soutenance du mémoire

Faire École – Luminy

Valoriser l'engagement des étudiant-e-s

Ce nouveau programme a pour objectif de structurer la mobilisation concrète de l'étudiant-e comme acteur-riche de son École et de valoriser son engagement au sein même de la maquette pédagogique.

En premier cycle, chaque étudiant-e doit choisir son champ d'action en vue de l'obtention de crédits ECTS affiliés. L'étudiant-e en deuxième cycle est également encouragé-e à s'engager.

Les propositions d'engagement au sein de l'École sont les suivantes :

- > Participant-e actif-ive au fonctionnement de La Source (récupérathèque de l'École)
- > Participant-e actif-ive de l'association étudiante (BDE)
- > Participant-e actif-ive à la production des podcasts
- > Participant-e actif-ive aux projets environnementaux (jardin partagé, ruches...)
- > Participant-e actif-ive au cours de langue des signes française (LSF)
- > Comme délégué-e de classe
- > Comme référent-e d'atelier
- > Comme référent-e de patio
- > Comme référent-e Mission égalité
- > Comme référent-e Égalité des chances
- > Comme référent-e bibliothèque
- > Tandem avec un-e étudiant-e en échange international
- > En option design — un éventail spécifique sera présenté en séance
- > Ou tout autre projet que vous pouvez soumettre à la direction pour validation.

Chaque champ aura son/ses référent-e-s membre-s de l'équipe pédagogique ou étudiant-e selon le cas de figure. Le champ choisi figurera sur le contrat d'étude. **Voir le Livret des enseignements pour les détails.**

Le parcours d'enseignement et de recherche aux Beaux-Arts de Marseille est un parcours d'émancipation individuelle et collective. Il ne s'agit pas de consommer des enseignements fournis sous des emballages variés mais d'être acteur-riche de son projet d'étude pour pouvoir construire ensuite un projet de vie professionnelle réussi.

La pédagogie y est donc fondée sur l'engagement personnel et sur l'autonomie. Elle s'articule, dès le premier cycle, autour de l'accompagnement de projets individuels ou collectifs et d'expériences de création. Les étudiant-e-s sont ainsi encouragé-e-s, dès leur première année, à mobiliser toutes les ressources techniques, technologiques, humaines et artistiques à leur disposition dans l'École et à la considérer comme un outil dont il convient de maîtriser l'usage plutôt qu'un cadre de travail où l'on vient pour recevoir un enseignement magistral.

L'École est une des écoles d'art en France les plus ouvertes : grandes amplitudes horaires 7 jours sur 7 toute l'année. Les locaux, très vastes, permettent d'envisager différents types de projets. Une programmation artistique et culturelle est organisée dans les murs et hors les murs. Elle fait partie intégrante du cursus. Aux côtés de l'équipe enseignante, les chargées de suivi pédagogique sont au centre de la relation de l'étudiant-e à l'École. Elles informent, orientent et conseillent les étudiant-e-s. Elles doivent être consultées pour toutes les questions relatives à l'organisation des études et à la vie étudiante.

Mais d'autres acteur-riche-s œuvrent quotidiennement à l'accompagnement des étudiant-e-s et de leur travail. Ce chapitre a pour ambition d'identifier ces acteur-riche-s en fonction des besoins des étudiant-e-s, et de faciliter les prises de contact et les initiatives.

Les moniteur-riche-s

Les moniteur-riche-s sont des interlocuteur-riche-s privilégié-e-s pour les étudiant-e-s. Ils assurent des points essentiels à la vie de l'École :

- > Régie technique, suivi du planning d'occupation des espaces et gestion des accrochages
- > Rôle d'interface entre l'équipe enseignante et le service technique au sujet de l'aménagement et la maintenance des ateliers
- > Aide à la logistique des expositions et événements hors les murs

Contact : Monitrice année 1

Clémence Mimault

clemence.mimault@beauxartsdemarseille.fr

Moniteur-riche-s régie technique :

Brontë Scott

Deuxième moniteur-riche en cours de recrutement

moniteurs@beauxartsdemarseille.fr

Accéder à l'École

Seul-e-s les étudiant-e-s, les professeur-e-s, les assistant-e-s, les intervenant-e-s, les stagiaires ainsi que les personnels administratifs et techniques de l'École sont admis-e-s dans l'École. Aucune autre personne ne peut être invitée à y pénétrer sans autorisation préalable de l'administration de l'établissement. Des contrôles peuvent être exercés à l'entrée. Des consignes particulières peuvent être prescrites, de façon temporaire ou prolongée, pour réglementer l'accès et la circulation des personnes et des véhicules.

L'École est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 23h. Pour y avoir accès après 17h, les étudiant-e-s sont invité-e-s à récupérer la clef auprès du/de la gardien-ne en échange de leur carte d'étudiant-e ou à défaut leur carte d'identité.

Le samedi, le dimanche et les jours fériés, ainsi que pendant les vacances hors vacances d'été, les ateliers des étudiant-e-s sont ouverts de 8h à 18h. Pour travailler dans son atelier, il suffit de laisser la carte d'étudiant-e au/de la gardien-ne. Cependant il est nécessaire de demander une autorisation pour venir avec une personne extérieure à l'École. Pour ce faire : il faut une validation de la demande par un-e professeur-e référent-e et déposer la demande auprès du secrétariat de la direction au moins deux jours ouvrés avant la date demandée.

S'agissant des personnes extérieures, elles ne peuvent pas être plus que deux.

Demandes d'autorisation de présence de personnes extérieures :

Christine Jiquel

T 04 91 82 83 17

christine.jiquel@inseamm.fr

Accès des véhicules

Seuls les véhicules munis du badge d'accès à l'École peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'établissement. Ce badge peut être obtenu auprès de l'administration.

Contact pour les demandes de badge :

Christine Jiquel
T 04 91 82 83 17
christine.jiquel@inseamm.fr

Réserver une salle

Les salles d'exposition

L'École dispose de quatre salles d'exposition (10A, 10B, C5, A3) qui sont utilisées tout au long de l'année pour les présentations des travaux, les situations d'essais, les workshops et les diplômes. Elles peuvent aussi accueillir des projets spécifiques ponctuels.

Les enseignant-e-s doivent réserver ces salles s'ils veulent les utiliser, tout comme les étudiant-e-s, qui peuvent y tester des présentations de leurs travaux tout au long de l'année.

Ce sont les moniteur-ric-e-s qui sont chargé-e-s de la réservation et de la régie des salles d'exposition. Ils veillent en particulier à ce qu'elles soient restituées en parfait état par leurs utilisateur-ric-e-s et entièrement vidées.

Ils accompagnent aussi les étudiant-e-s lors de leurs présentations semestrielles.
Contact pour les réservations des salles d'exposition :

moniteurs@beauxartsdemarseille.fr

Les ateliers de l'École, notamment pour les diplômés, ainsi que le LoAD et l'amphithéâtre, peuvent également servir de lieux de monstration, de diffusion et de performance.

Les salles de cours et de séminaire

La réservation de toutes les salles de cours et de séminaire de l'école (salles 1, 2, 3, D3, amphithéâtre) est possible en dehors des heures de cours. Étudiant-e-s et enseignant-e-s doivent réserver ces salles auprès de Christine Jiquel, secrétaire de direction.

Contact pour les réservations de salles de cours :

Christine Jiquel
T 04 91 82 83 17
reservation@inseamm.fr

Les espaces du LoAD

La plateforme LoAD est un lieu dédié à la production et à la diffusion de matière audiovisuelle.

Cette base technique vidéo comporte des studios de montage, un plateau de tournage, une régie technique, une salle de cours ou de séminaire, des appareils de captation et de traitement de l'image et du son. La réservation de ces espaces est obligatoire pour pouvoir y travailler et doit se faire auprès de Denise Deutch et/ou Vincent Pajot. Cet espace de travail est régi par un règlement intérieur spécifique qu'il est nécessaire de respecter.

Horaires : du lundi au vendredi
de 9h à 13h et 14h à 18h

Professeur-e-s référent-e-s :
Marion Balac, Sylvain Deleneuveille,
Jean-Claude Ruggirello

Assistant-e-s vidéo :
Denise Deutch
denise.deutch@beauxartsdemarseille.fr

Vincent Pajot
vincent.pajot@beauxartsdemarseille.fr

Travailler dans les ateliers techniques

Les ateliers techniques et technologiques sont des lieux essentiels de formation, d'expérimentation et de fabrication.

Les équipements (ateliers, matériels) sont mis à la disposition des étudiant-e-s des deux options en fonction de leurs projets.

L'étudiant-e présente son programme ou son projet au responsable de l'atelier, documenté par des dessins, croquis, etc. Les responsables de ces ateliers sont des enseignant-e-s qui peuvent accompagner les étudiant-e-s au-delà des seules techniques à maîtriser ou à mettre en œuvre pour la réalisation de leurs projets.

Les ateliers techniques rassemblent l'ensemble des ressources et outils nécessaires à la création d'aujourd'hui : bois, métal, impressions, photographie, images numériques, fixes et en mouvement, son, terre et verre, 3D, infographie, maquettage, peinture...

Chaque atelier technique dispose d'un règlement spécifique, en accord avec le règlement intérieur de l'École ; l'étudiant-e doit en prendre connaissance et s'engager à les respecter.

Les fongibles sont attribués en fonction du projet, du niveau de l'étudiant-e dans le cursus et du stock disponible. Certains ateliers exigent d'avoir un matériel de travail personnel à la charge de l'étudiant-e. Tout atelier technique présente des risques.

Par mesure de sécurité, l'étudiant-e doit avoir une tenue et un équipement appropriés en fonction des spécificités de l'atelier. L'attention de tou-te-s est attirée sur la responsabilité individuelle dans la prévention des risques.

Le travail isolé est interdit dans les ateliers. La présence d'au moins deux personnes en permanence est impérativement requise. L'accès à certains ateliers techniques et technologiques en dehors des heures d'enseignement est possible sur autorisation après avis des assistant-e-s spécialisé-e-s.

Cette autorisation prend la forme d'une habilitation qui peut être temporaire ou, plus rarement, permanente.

Horaires d'ouverture des ateliers techniques :
voir le Livret des enseignements.

Se connecter et communiquer

Tous les bâtiments de l'école sont connectés à l'internet en WIFI. Les étudiant-e-s et les enseignant-e-s disposent d'un accès au réseau.

Réseau WIFI :
ESADMM-Pedagogie
Mot de passe : P3daGogle

Toutes les communications de l'École passent par les messageries **@beauxartsdemarseille.fr** et **@inseamm.fr**. Ce sont les seuls canaux de communication informatique entre les étudiant-e-s et le service des enseignements, de la recherche et de la vie étudiante.

Les étudiant-e-s sont tenu-e-s de prendre connaissance de leurs messages chaque jour et d'y répondre lorsque nécessaire.

En début d'année, chaque étudiant-e reçoit une adresse électronique composée comme suit,
prenom.nom@beauxartsdemarseille.fr

Chaque enseignant-e de l'École dispose aussi d'une adresse électronique professionnelle écrite selon le même gabarit,
prenom.nom@beauxartsdemarseille.fr

Les mots de passe de ces adresses sont donnés en début d'année universitaire.

Les adresses mails du personnel administratif se composent comme suit,
prenom.nom@beauxartsdemarseille.fr pour les Beaux-Arts ou **prenom.nom@inseamm.fr** pour le secrétariat général et la direction générale.

En cas de perte des identifiants de sa boîte mail, l'étudiant-e doit prendre contact avec sa chargée de suivi pédagogique qui saisira l'assistance informatique de l'École.

L'École développe son Environnement numérique de travail (ENT) pour faciliter la communication interne et le suivi pédagogique. Les étudiant-e-s seront tenu-e-s informé-e-s des avancements de cet outil durant l'année.

Les logiciels de bureautique et de nombreux logiciels d'organisation de la vie étudiante (*Outlook, Word, Excel, Notebook, etc.*) sont en téléchargement gratuit pour les enseignant-e-s et les étudiant-e-s. Pour les obtenir, il suffit de se connecter l'adresse suivante :

<http://portal.office.com/>
avec comme identifiant l'adresse électronique **prenom.nom@beauxartsdemarseille.fr** et le mot de passe attribué.

Un serveur pédagogique permet de sauvegarder des données et des travaux d'étudiant-e-s. Un serveur est dédié à la collecte des mémoires. Les responsables des ateliers techniques infographie et du LoAD peuvent renseigner les étudiant-e-s sur les procédures à suivre pour accéder à ces serveurs.

Responsable service informatique :
Xavier Leton

Technicien-ne-s : Oualid Naji
+ une personne en cours de recrutement
service.informatique@inseamm.fr

Emprunter du matériel ou organiser un transport

La régie technique constitue une ressource essentielle pour le bon déroulement des études à l'École. Outre la gestion et l'entretien des bâtiments et des espaces extérieurs, ce service peut accompagner les étudiant-e-s dans le transport des œuvres entre les ateliers et les salles d'exposition conjointement aux moniteur-ric-e-s.

Il peut prendre en charge les transports pour les expositions extérieures s'inscrivant dans un projet pédagogique. La régie technique et les moniteur-ric-e-s accompagnent également les étudiant-e-s à la préparation des salles (salles d'exposition et ateliers) pour le passage des diplômés.

Enfin, il peut donner des conseils techniques aux étudiant-e-s.

Chaque été, le service procède au nettoyage de tous les ateliers de l'école et à leur aménagement mobilier avant la rentrée des étudiant-e-s. Les étudiant-e-s doivent prendre en compte les remarques qui leur sont faites et se conformer aux instructions qui leur sont données par les agents de la régie technique.

Responsable : Marc Iglesias
T 04 91 82 83 14 — 07 64 71 76 48
marc.iglesias@beauxartsdemarseille.fr

Le magasin

Outre les fonctions de délivrance des fongibles nécessaires à la réalisation de divers travaux, le magasin comprend aussi le comptoir des matériels en prêt (matériels audiovisuels, informatiques, électroportatif, outils, etc.). Les demandes de prêt de matériel doivent être faites au moins 24 heures à l'avance (la constitution de cette liste doit être élaborée avec l'aval des enseignant-e-s).

Tout outillage ne peut être emprunté que pour la journée. Pendant les périodes de présentation des travaux, d'évaluation et de diplômes, les horaires peuvent être élargis pour permettre le bon déroulement des présentations.

Pour tout retrait, les étudiant-e-s doivent renseigner une « fiche de retrait de matériels et de fongibles » préalablement validée par un-e responsable du projet. Les différents fongibles fournis répondent uniquement à des demandes basiques.

En ce qui concerne les prêts de matériels ou d'outils, la carte d'étudiant-e ou une carte d'identité doit être remise au·à la magasinier·ière et conservée pendant toute la durée du prêt. Le matériel est dès lors placé sous la responsabilité de l'emprunteur·euse. Un état des lieux est effectué au retour du matériel, les détériorations éventuelles étant à la charge des emprunteur·euse-s ou de leur assurance en responsabilité civile. Les étudiant-e-s doivent se conformer aux conseils de bon usage qui leur sont donnés par les magasinier·ière-s.

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h45
En période de présentations semestrielles,
ouvert jusqu'à 18h

Responsable : Anthony Prossen
T 04 91 82 83 39
anthony.prossen@beauxartsdemarseille.fr

Assistants : Christian Garre
christian.garre@beauxartsdemarseille.fr

Oliver Salway (1^{er} semestre)
oliver.salway@beauxartsdemarseille.fr

Charlie Mouton (1^{er} semestre)
charlie.mouton@beauxartsdemarseille.fr

S'approprier les sources / Bibliothèque

La bibliothèque est un « lieu » de recherche documentaire et d'information sur l'histoire et l'actualité de l'art et du design. Espace de travail et d'imaginaire, les collections de la bibliothèque sont en résonance avec les enseignements et la programmation artistique et culturelle de l'École.

Une charte documentaire définit les modalités d'acquisition, de circulation et de conservation des ressources de la bibliothèque.

Explorer les collections

Portail documentaire en accès libre et à distance :
<http://catalogue.esadmm.fr>

La collection de la bibliothèque contient 30 000 documents : monographies, écrits et œuvres d'artiste, de designer, d'architecte, la théorie de l'art et du design, catalogues d'exposition, livres d'artistes, mémoires d'étudiant-e-s, ressources continues spécialisées numériques et imprimées, revues historiques et DVD, plateforme de cinéma documentaire.

La bibliothèque propose des contenus éditoriaux actualisés sur le portail documentaire : sites et plateformes artistiques et culturels.

Accompagnement à la recherche documentaire sous forme de rendez-vous individuel et module bibliothèque : année 1 (livret des enseignements)

Présentation des dispositifs de recherche : bases de données, portails documentaires, analyse de la diversité des références, veille éditoriale et informationnelle.

Réseaux professionnels

BEAR : Bibliothèques d'écoles d'art en réseau. La bibliothèque est associée au réseau des bibliothécaires des écoles d'art et de design. À ce titre, elle participe au dépouillement des revues d'art et de design et signale, valorise les mémoires des étudiant-e-s sur la plateforme documentaire de données bibliographiques (BSAD).

ABES : agence bibliographique de l'enseignement supérieur. Le catalogue Sudoc met à la disposition des étudiant-e-s, enseignant-e-s et chercheur·euse-s plus de 13 millions de références bibliographiques.

Vous inscrire gratuitement et bénéficier des mêmes conditions de prêt

- › Les bibliothèques de la Ville de Marseille et centres de documentation associés.
- › La Bibliothèque Universitaire de Sciences Aix-Marseille (Hexagone, Luminy)

Les éditions des Beaux-Arts de Marseille

La bibliothèque conserve les publications de la politique éditoriale de l'École, commencée en 1989.

Collections patrimoniales

Des ouvrages rares et précieux permettent de partager ce patrimoine commun. La consultation des documents patrimoniaux requiert un soin particulier et leur communication est soumise à certaines conditions.

Depuis 2019, un carnet de bibliothèque sur la plateforme *Hypothèses* vise à rendre accessible, sous forme numérique, le fonds patrimonial de la bibliothèque. <https://lapepite.hypotheses.org>

Communication de la bibliothèque

Revue de presse, liste des acquisitions, référencement autour d'une thématique et « mise en exposition » des collections autour de la programmation artistique et culturelle de l'École.

Réseaux sociaux

<https://www.facebook.com/beauxartsdemarseille>

Instagram : [bibliobeauxartsmarseille](#)

Rencontres croisées et partagées à la bibliothèque

Des rendez-vous réguliers autour de l'actualité éditoriale, proposés par l'équipe de la bibliothèque, les étudiant·e·s et les enseignant·e·s.

Services proposés

Photocopieur, scanner, imprimante, postes de consultation Internet, accès Wifi.

Horaires

Lundi, mercredi et jeudi : 9h30 à 18h

Mardi : 11h à 18h

Vendredi : 9h30 à 17h

Contact

Responsable: Christine Mahdessian
christine.mahdessian@beauxartsdemarseille.fr

Assistant·e·s:
Solweig Cussac
solweig.cussac@beauxartsdemarseille.fr

Emile David
emile.david@beauxartsdemarseille.fr

Estefany Fajardo-Gutiérrez
(jusqu'en novembre 2022)
estefany.fajardo-gutierrez@beauxartsdemarseille.fr

bibliotheque@beauxartsdemarseille.fr

accueil et renseignement
T 04 91 82 83 45

mezzanine
T 04 91 82 83 24

Faire un stage, trouver un emploi

Membre du réseau PAC (Provence Art Contemporain), association des structures d'arts visuels de la Métropole Aix-Marseille Méditerranée, intégré au Guide des lieux ressources pour la formation professionnelle, connectée avec des acteur·rice·s du champ des arts visuels et du design et en lien avec des acteur·rice·s économiques en France et à l'international, l'École reçoit et suscite de nombreuses propositions de stages professionnels qui concourent à la préparation de l'étudiant·e à sa vie future.

Ces stages s'inscrivent aussi dans le cursus.

Certains stages sont obligatoires, notamment :

- > 1 stage en premier cycle dès le 3^e semestre, d'une durée d'environ 10 jours si celui-ci est réalisé pendant le cursus et pouvant être d'une plus longue durée hors temps pédagogique. D'autres stages sont possibles en dehors du temps pédagogique. Le stage du premier cycle, qui donne lieu à l'obtention de crédits sur la fiche de semestre 6, peut se dérouler à la fin du semestre 3, au cours des semestres 4 et 5.
- > 1 stage en année 4 pour les étudiant·e·s qui n'effectuent pas de mobilité internationale au semestre 8. Ce stage est d'une durée d'environ un mois et peut être prolongé de préférence hors temps pédagogique.

Il donne lieu à l'obtention de crédits.

Les stages permettent de se confronter aux différents secteurs d'activités professionnelles. Ils s'effectuent dans un contexte institutionnel (musées, centres d'art, associations reconnues, etc.), auprès d'artistes et de designers ou encore d'entreprises mais également d'artisan·e·s. La personne chargée des stages conseille et propose une liste de stages sélectionnés et qualifiés si l'étudiant·e n'a pas réussi à en trouver un par lui·elle-même.

Elle diffuse aussi régulièrement des offres de stages dans les musées ou chez nos partenaires culturels. Tout stage se doit d'être conventionné en amont de la date du début du stage.

Procédure :

- > Obtenir une demande de stage auprès du bureau de la professionnalisation, à retirer (dans bannières en face bureau professionnalisation) ou par mail. La demande de stage doit obtenir l'aval du·de la professeur·e coordinateur·rice ou référent·e, qui vérifie l'adéquation entre l'expérience de stage et le projet global de l'étudiant·e dans l'École, le secteur d'insertion professionnelle qu'il·elle entrevoit.
- > La demande est ensuite déposée auprès du service professionnalisation, pour accord et obtention de la convention vierge.

- › La convention doit être remplie et signée par le-la stagiaire et la structure d'accueil et être retournée au bureau du service professionnalisation pour signature et validation de la direction.
- › Toute convention non établie et signée par les trois parties avant le début du stage, ce dernier ne pourra pas être effectué. Tout stage dont la convention n'est pas signée par les trois parties au moins une semaine avant le début du stage ne sera pas autorisé.
- › À l'issue de leur stage, tou-te-s les étudiant-e-s doivent remettre obligatoirement un rapport de stage qui sera examiné en commission.
- › Une fiche d'évaluation de l'exécution du stage sera transmise à la structure d'accueil par le service professionnalisation.

Obtenir un soutien pour un projet art / design professionnalisant

La commission d'aide aux projets étudie deux fois par an (en décembre et en mai) les demandes de soutien déposées par les étudiant-e-s. Il s'agit d'initiatives individuelles ou collectives, pour lesquelles les étudiant-e-s sollicitent une aide financière ou technique de l'École.

Ces projets sont diversifiés et concernent tous types de première implication de l'étudiant-e dans le monde artistique et culturel. Ils ne doivent pas concerner le travail lié au diplôme mais être extérieurs à l'École et soutenus par un partenaire ou un diffuseur.

Ils constituent souvent une expérience très formatrice pour les étudiant-e-s qui sont ainsi confronté-e-s à des procédures qui vont jalonner leur future carrière (montage de dossier, définition d'un budget, présentation orale du projet, etc.).

La commission est composée de la directrice des Beaux-Arts, de deux enseignant-e-s et du service professionnalisation. Les dossiers sont rapportés par le service professionnalisation et par l'étudiant-e lui-elle-même.

Date des commissions d'aide aux projets :
jeudi 1^{er} décembre 2022 et mardi 23 mai 2023.

Aide au diplôme DNSEP

Une somme forfaitaire est déterminée chaque année pour aider les

étudiant-e-s à prendre en charge les dépenses liées à la production de leurs pièces pour les diplômes de DNSEP. Le montant de cette aide est communiqué au cours du semestre 10 aux étudiant-e-s.

Se préparer à la vie professionnelle

Tout au long de son cursus, dès la 1^{re} année, l'étudiant-e rencontre différentes situations professionnelles qui le-la préparent à sa vie d'artiste ou de designer.

Ces propositions sont rassemblées et articulées au sein d'un programme construit avec des partenaires professionnels de l'École.

Il comprend des modules professionnalisants répondant aux caractéristiques des professions indépendantes d'artistes et de designers :

- › régime social ;
- › régime fiscal ;
- › propriété littéraire et artistique ;
- › devis et facturation ;
- › associations « loi 1901 » ;
- › dossier artistique ;
- › concevoir et rédiger un projet, savoir le présenter à l'oral
- › méthodologie de diffusion
- › aide à la rédaction de cv et lettre de motivation en français et en anglais
- › sensibilisation à l'écosystème de l'art et du design
- › répondre à un appel à un appel à candidatures (résidence, commande, prix etc...)

Le service professionnalisation propose un accompagnement individuel sur rendez-vous par mail ou par téléphone. Le service professionnalisation reçoit régulièrement de la part de partenaires économiques, sociaux ou culturels des demandes qui sont proposées aux jeunes artistes et designers diplômé-e-s sortant de l'École.

Le service professionnalisation accompagne individuellement les étudiant-e-s et diplômé-e-s sur la réalisation de candidatures, la lecture des différentes offres (concours, commandes privées et publiques... tout en s'engageant à soumettre des projets rémunérés par les structures qui contactent l'École). L'accompagnement peut durer de plusieurs jours à plusieurs semaines en fonction du projet. Enfin, le service professionnalisation oriente sur les dispositifs existants et les ressources pour les résidences et appels à candidatures nationaux et internationaux.

Le service s'engage à accompagner les diplômé·e·s de l'École cinq ans après leur sortie. Les dépôts de documents de stages s'effectuent le lundi et le mardi de 8 h 30 à 18 h.

Pour d'autres demandes, l'accueil se fait au bureau du lundi au mercredi de 8 h 30 à 18 h et en télétravail le jeudi de 8 h 30 à 18 h.

Service professionnalisation:
 professionnalisation@
 beauxartsdemarseille.fr

responsable: Céline Christolomme
assistante et chargée des stages:
 Wendy Vachal
 T 04 91 82 83 46

Étudier à l'international

Les étudiant·e·s d'année 2 en option art et d'année 4, sont incité·e·s à faire un séjour d'études dans l'une de nos 50 universités ou écoles d'art et de design partenaires dans le monde. Des aides financières spécifiques (bourse de l'École, bourse Erasmus+, Aide de la Région Sud...) sont proposées.

La durée des séjours d'études est de 3 mois minimum à 1 semestre maximum. Les étudiant·e·s peuvent également opter pour un stage dans une structure de leur choix à l'international. La durée est de 2 mois minimum et de 1 semestre maximum. L'étudiant·e est accompagné·e individuellement avant, pendant et après son expérience de mobilité par le service des relations internationales de l'École. Des temps d'information sont prévus pour présenter les dispositifs, les enjeux et les obligations qui découlent de ces séjours et aussi préciser la procédure de dépôt des dossiers de candidature.

La commission Mobilité, présidée par la directrice et composée de la responsable de la stratégie internationale, du chargé de la mobilité internationale, du coordinateur pédagogique des échanges internationaux et de professeur·e·s coordinateur·rice·s et d'un·e délégué·e de l'année concernée, entérinera le projet de l'étudiant·e lors d'un entretien oral avec lui/elle.

Depuis 2017, le projet Européen Erasmus+ des Beaux-Arts de Marseille bénéficie du label « bonne pratique ».

Obtention des crédits lors des séjours d'études à l'étranger.

Avant son départ, à la fin du semestre d'automne-hiver, l'étudiant·e fera la présentation semestrielle de ses travaux aux Beaux-Arts de Marseille pour obtenir les crédits nécessaires à la validation de ce premier semestre. Si le nombre de crédits obtenus est insuffisant (moins de 24), le semestre 3 ou 7 ne sera pas validé et l'étudiant·e, à l'issue de son séjour d'études à l'étranger, sera amené·e à redoubler son année.

Les crédits du semestre d'échange sont attribués soit:

- > par validation du semestre d'échange, lorsque l'École d'accueil transmet une fiche d'évaluation semestrielle (avec 30 crédits ECTS ou autre système de notation);
- > pour les étudiant·e·s qui reviennent sans crédit (séjours individuels, stages), ou avec moins de 24 crédits, l'obtention est conditionnée par la réussite de la présentation des travaux de semestre 4 ou 8 (au mois de juin).

Le réseau international des écoles partenaires

Établissements partenaires du programme Erasmus+

✖ Allemagne

BERLIN

- › Universität der Künste Berlin
- › Weißensee Kunsthochschule Berlin, UDK

BRÊME

Hochschule für Künste Bremen

MUNICH

Akademie der Bildenden Künste München, ADBK

✖ Autriche

LINZ

Universität für künstlerische und industrielle Gestaltung Linz

VIENNE

Akademie der bildenden Künste Wien

✖ Belgique

ANVERS

Sint Lucas Antwerpen, Karel de Grote-Hogeschool

BRUXELLES

- › Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles
- › École de Recherche Graphique (ERG)

HASSELT

- › PXL MAD, Media, Arts and Design, University
- › PXL-Lucas

✖ Danemark

COPENHAGUE

Billedkunstskolerne, Det Kongelige Danske Kunstakademi

✖ Espagne

BARCELONE

- › Escola Massana, Centre d'Art i Disseny
- › Facultat de Belles Arts, Universitat de Barcelona

BILBAO

Facultad de Bellas Artes, Universidad del País Vasco

VALENCE

Facultad de Bellas Artes, Universitat Politècnica de València

✖ Finlande

HELSINKI

Uniarts Helsinki's Academy of Fine Arts

PIETARSAARI

Yrkeshögskolan Novia

✖ Grèce

ATHÈNES

Athens School of Fine Arts

✖ Hongrie

BUDAPEST

- › Magyar Képzőművészeti Egyetem
- › Moholy-Nagy Művészeti Egyetem, MOME

✖ Italie

BOLOGNE

Accademia di Belle Arti di Bologna

MILAN

Accademia di Belle Arti di Brera

PALERME

Accademia di Belle Arti di Palermo

RAVENNE

Accademia di Belle Arti di Ravenna

VENISE

Accademia di Belle Arti di Venezia

✖ Islande

REYKJAVIK

Listaháskóli Íslands

✖ Pays-Bas

ROTTERDAM

Willem de Kooning Academy

✖ Pologne

GDAŃSK

Akademia Sztuk Pięknych w Gdańsku

✖ République Tchèque

PRAGUE

Vysoká škola uměleckoprůmyslová v Praze

Établissements partenaires hors Europe

✖ Angleterre

BRISTOL

Faculty of Arts, Creative Industries and Education, University of the West of England

LEEDS

- › School of Fine Art, History of Art and Cultural Studies, University of Leeds

LIVERPOOL

Liverpool School of Art and Design, Liverpool John Moores University

LONDRES

University of the Arts, London – Camberwell

✖ Arménie

EREVAN

Académie des Beaux-Arts d'État d'Erevan

✖ Brésil

RIO DE JANEIRO

- › Escola de Belas Artes, Universidade Federal do Rio de Janeiro, UFRJ
- › Escola Superior de Desenho Industrial, ESDI

✖ **Canada**

QUÉBEC
École d'art, Université Laval

MONTRÉAL

> Faculté des arts, Université du Québec
> Montréal, UQAM

✖ **Chine**

PÉKIN
Central Academy of Fine Arts, CAFA

✖ **Côte d'Ivoire**

ABIDJAN
École Supérieure d'Arts Plastiques d'Architecture et de Design

✖ **Inde**

BARODA-VADODARA
Maharaja Sayajirao University of Baroda,
Faculty of Arts

✖ **Israël**

JERUSALEM
Bezalel Academy of Arts and Design Jerusalem

✖ **Maroc**

TÉTOUAN
Institut national des Beaux-Arts de Tétouan

✖ **Suisse**

BERNE
Haute École des Arts de Berne

GENÈVE
Haute École d'Art et de Design

LUCERNE
Hochschule Luzern, Design & Kunst

SIERRE
École de design et haute école d'art du Valais

ZURICH
> F+F Schule für Kunst und Design
> Zürcher Hochschule der Künste

✖ **Tunisie**

SOUSSE
Institut Supérieur des Beaux-Arts de Sousse

Être accueilli·e en séjour d'études aux Beaux-Arts de Marseille

Les étudiant·e·s accueilli·e·s aux Beaux-Arts de Marseille dans le cadre d'Erasmus+ et de nos accords bilatéraux sont accompagné·e·s administrativement par la personne en charge de la mobilité internationale et pédagogiquement par un·e enseignant·e artiste dans le cadre d'une coordination spécifique. Des cours de français langue étrangère leur sont proposés gratuitement.

La grille des enseignements a été adaptée à la diversité des situations de chacun·e et des exigences particulières de leur école d'origine (niveau d'étude, niveau de maîtrise de la langue, pratique artistique, nombre de crédits nécessaires etc.). Les étudiant·e·s internationaux·ales sont intégré·e·s dans l'École selon leur niveau d'étude.

Les étudiant·e·s en échange participent à l'ensemble des activités proposées par notre établissement.

À la fin de chaque semestre, un événement vient clôturer leur séjour aux Beaux-Arts de Marseille sous la forme d'une restitution de leurs travaux: exposition collective, édition, site internet...

Choix des cours & crédits pour les étudiant·e·s accueilli·e·s en séjour d'échange

Pour 1 semestre:

Enseignements artistiques: total 20 crédits

- > 2 Champs de pratiques et d'investigation (CPI): 5+5 crédits
- > Le choix d'au moins 1 CPI est obligatoire pour tout·e étudiant·e accueilli·e
- > Bilan: 10 crédits, dont 5 crédits recherches personnelles + 5 crédits mise en espace

Autres unités d'enseignements: total 10 crédits

- > Français langue étrangère ou cours théorique: 2 crédits
- > Workshop ou ARC: 3 crédits
- > Initiation technique: 3 crédits
- > Exposition collective ou projet extérieur: 2 crédits

Anaïs Déléage
Responsable de la stratégie internationale
+33 (0)4 91 82 83 48
anaïs.deleage@beauxartsdemarseille.fr

Lucas Foucart
Chargé de la mobilité internationale
+33 (0)4 91 82 83 51
lucas.foucart@beauxartsdemarseille.fr

Étudier avec PiSOURD

Pisourd est un programme né de l'initiative de l'équipe enseignante de l'école des Beaux-Arts de Marseille, désignée site pilote par le ministère de la Culture en 2005. Son intitulé est composé du signe « pi ». Appartenant à la langue des signes française, « pi » pourrait se traduire par « spécifique à » ou « caractéristique de ». Le programme met en place des modalités spécifiques à l'accompagnement des étudiant·e·s sourd·e·s dans leur parcours d'études en art et en design, au premier rang desquels la présence au sein de l'École d'interprétariat français / langue des signes française. Le programme, qui n'a pas été envisagé comme un dispositif pour « personnes handicapées », tend vers le bilinguisme et la mise en avant de la langue des signes et de la culture de l'autre, de sa différence, de sa richesse.

Le programme comprend des actions pédagogiques rassemblées dans PiLAB CRÉATION, et des dispositifs spécifiques permettant l'accès des étudiant·e·s sourd·e·s aux études d'art et de design. L'objectif général est de construire des pistes de réflexions artistiques, linguistiques et sociales, conditions véritables d'une mixité culturelle sourde et entendante.

Le programme de PiLAB CRÉATION est à consulter dans le Livret des enseignements.

Interprétariat français / LSF

Le bon fonctionnement de l'interprétariat nécessite une collaboration de tou·te·s les acteur·rices (enseignant·e·s, chargées de suivi pédagogique) et demande aux étudiant·e·s une consultation régulière du planning de réservation des interprètes et une bonne vérification des événements qui y sont enregistrés. Les cours théoriques, les ARC et les Champs de pratiques et d'investigation, ainsi que les conférences sont en situation d'interprétariat dans la mesure des disponibilités des interprètes. La présence et la réservation d'interprètes pour les entretiens et les rendez-vous particuliers s'organise en revanche au cas par cas, à la demande. L'interprète doit, dans la mesure du possible, connaître à l'avance le contenu des interventions, cours, entretiens, réunions, conférences... Il est donc souhaitable de lui faire parvenir un document, résumé ou intégral, ainsi qu'une liste des termes spécialisés qui seront utilisés.

Un planning de réservation d'interprètes est en ligne. Il contient les informations du calendrier universitaire général (cours et obligations d'études, dates d'examen) ainsi que les événements et rendez-vous particuliers.

Il doit être vérifié par les étudiant·e·s chaque semaine en fonction des modifications signalées par les bureaux de la vie étudiante et les enseignant·e·s.

Un temps majoré aux concours, évaluations et examens, qui correspond au tiers de la durée de l'épreuve.

Prises de notes des cours et conférences

Les preneur·euse·s de notes sont recruté·e·s à la rentrée parmi les étudiant·e·s entendant·e·s volontaires inscrit·e·s dans les mêmes cours que les étudiant·e·s sourd·e·s. Ils assistent aux cours et transcrivent les informations afin que tou·te·s les étudiant·e·s puissent travailler sur le même contenu. Les notes sont déposées sur une plateforme en ligne et sont destinées aux étudiant·e·s sourd·e·s et malentendant·e·s mais également aux étudiant·e·s qui en auront formulé la demande sur justificatif.

Réunions pédagogiques et suivi

Ces réunions ont lieu tous les mois et demi environ. Elles permettent de faire le point avec les étudiant·e·s sourd·e·s sur l'organisation générale mais aussi sur le suivi de chacun·e. Ces réunions sont ouvertes à tou·te·s les enseignant·e·s. Elles sont obligatoires pour tou·te·s les étudiant·e·s sourd·e·s et malentendant·e·s.

Cours de langue des signes

Tou·te·s les étudiant·e·s intéressé·e·s par le cours de langue des signes peuvent se présenter à la séance de sensibilisation à la LSF qui a lieu à la rentrée. Un groupe de 12 étudiant·e·s est sélectionné à l'issue de celle-ci, sur remise d'une lettre de motivation. Les cours de LSF sont sur 2 niveaux, 1 niveau par semestre.

Coordination du programme Pisourd :
Franca Trovato
franca.trovato@beauxartsdemarseille.fr

Assistante administrative du programme :
Christine Jiquel
christine.jiquel@inseamm.fr

Pour toute modification du planning des interprètes, contacter les chargées de suivi pédagogique.

S'engager dans une association au sein de l'École

Les étudiant-e-s sont encouragé-e-s à développer des associations au sein de l'École, et peuvent bénéficier de soutien pour les activités qu'ils mettent en œuvre.

L'association étudiante *Kaedes* (anciennement *Carnage*) est active et continue à évoluer. Les informations plus précises de la part des étudiant-e-s adhérent-e-s seront communiquées à la rentrée.

kaedes@beauxartsdemarseille.fr

Pratiquer une activité sportive

Les Beaux-Arts de Marseille ont mis en place une convention avec l'AMU (Aix-Marseille Université) qui permet aux étudiant-e-s et personnels de bénéficier de l'offre sportive de l'université.

Le SUAPS, service commun de l'université, a pour mission d'organiser, d'enseigner et de promouvoir les activités physiques et sportives pour les étudiant-e-s et les personnels. Il est présent sur tous les campus de l'université. Le pack sport proposé est riche et varié avec plus de 70 activités sportives proposées en pratiques libres.

Le SUAPS participe aussi à l'animation des campus en proposant de nombreuses manifestations sportives et des stages. Il participe aussi à l'accompagnement et au suivi des athlètes de haut niveau.

L'AS AMU et la ligue Sud Sport U pilotent la pratique compétitive pour les étudiant-e-s souhaitant défendre les couleurs de leur composante et/ou de leur université au sein des compétitions universitaires quels que soit le ou les sport(s) de prédilection.

Renseignements:

<https://sport-suaps.univ-amu.fr/sport/list>

Organiser une manifestation dans l'École

Les initiatives étudiantes sont encouragées à l'École. Qu'il s'agisse d'organiser un concert, une soirée, une exposition ou toute autre manifestation, une demande doit être adressée au service des enseignements, de la recherche et de la vie étudiante, précisant la date prévue et le contenu de l'événement.

Toute manifestation (exposition, concert...), notamment si elle accueille du public extérieur à l'École doit:

- > être autorisée par la direction générale
- > respecter les règles sanitaires en vigueur et les règles hygiène et sécurité

Toutes les questions d'ordre organisationnel et de sécurité doivent être abordées avec Pierre Casanova, responsable hygiène et sécurité:

pierre.casanova@inseamm.fr

Rejoindre le Bonus théâtre

Les Beaux-Arts de Marseille accueillent un atelier de théâtre issu de l'AMU tous les jeudis à 18h. Le premier semestre est dédié à l'exploration large de la pratique théâtrale à travers de très nombreux jeux, improvisations et exercices de théâtre. Un éventail très large de textes est abordé. Le semestre se termine par une première représentation des travaux en cours. Au second semestre, un spectacle adapté à la spécificité du groupe d'étudiant-e-s inscrit-e-s est monté et des échanges de pratiques théâtrales avec des étudiant-e-s allemand-e-s sont organisés. Le spectacle est alors joué en France et en Allemagne. L'atelier dispose d'un grand fond de costumes et accessoires. Plusieurs interventions théâtrales ou lectures théâtralisées sont réalisées en cours d'année. Panama Théâtre a déjà participé à plusieurs festivals de théâtre étudiant (France et Europe), notamment en Allemagne et en Belgique. Les ateliers sont dirigés par Pascale Vardanega, metteuse en scène et comédienne formée notamment au Conservatoire de Nantes et au Conservatoire de Marseille / Théâtre de la Criée (classe de J-P Raffaëlli).

Le jeudi de 18h à 22h, à l'amphithéâtre, à partir du 15 septembre.

Inscriptions aux ateliers

T 06 64 63 17 59

Contact : panama.theatre@gmail.com

La pratique musicale et les projets avec le Conservatoire Pierre Barbizet

L'école des Beaux-Arts de Marseille, le Conservatoire Pierre Barbizet et l'Institut de formation artistique Marseille Méditerranée (IFAMMM) sont des établissements de l'Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée (INSEAMM). Cette structuration permet la mise en place de projets communs. Si les champs de la musique et du son vous intéressent, vous pouvez contacter le groupe de suivi qui coordonne ces actions :

Coordination de la réflexion « pratiques musicales » aux Beaux-Arts : Inge Linder Gaillard et Maxime Guitton, Lisa Duroux (professeure), Juliette Delamare et Emma Silve (étudiantes).

Coordination des relations entre le Conservatoire et les Beaux-Arts : projets des étudiant-e-s, demandes spécifiques de collaboration, participation aux workshops croisés...

Béatrice Simonet : directrice de l'IFAMM
beatrice.simonet@inseamm.fr

Garance Pichet : chargée de production IFAMM
garance.pichet@ifamm.fr

Déjeuner à l'École

L'espace restauration de l'école, Gargantuart, est ouvert tous les jours de 8h30 à 14h30.

Une cafétéria snack est également accessible à l'école d'architecture voisine, ainsi qu'un restaurant universitaire du CROUS dans le campus universitaire de Luminy dans le bâtiment « Hexagone ». La carte d'étudiant-e ou, à défaut, le certificat de scolarité permettent d'avoir accès aux repas à prix réduit servis par le CROUS.

Au rez-de-chaussée du bâtiment principal des Beaux-Arts de Marseille vous trouverez des espaces ouverts à tou-te-s : un hall d'entrée, une salle intérieure et un patio central meublés de tables et assises où chacun-e peut s'installer pour manger, travailler, se poser. Vous pouvez apporter votre déjeuner.

Gargantuart est un prestataire indépendant de restauration à emporter, des tarifs privilégiés sont accordés aux étudiant-e-s des Beaux-Arts.

Les bonnes pratiques au sein de la cafétéria :

- › Pensez à rapporter les couverts, carafes et plateaux dans la desserte prévue à cet effet.
- › Laissez les tables propres après votre repas, utilisez les poubelles de recyclage du verre, des emballages, des déchets alimentaires...
- › Ne sortez pas le mobilier de la cafétéria (salle intérieure) qui n'est pas conçu pour l'extérieur.

Obtenir une aide sociale par le CROUS

Le CROUS a pour mission d'améliorer les conditions de vie des étudiant-e-s au quotidien. Ses actions touchent les services de proximité de la vie étudiante : aides financières, accompagnement social, logement, restauration, emploi, vie de campus. Son action est notamment financée par la Contribution vie étudiante et vie de campus (CVEC) acquittée par tou-te-s les étudiant-e-s.

Les bourses sur critères sociaux

La demande de bourse sur critères sociaux se fait via une procédure unique appelée Dossier social étudiant (DSE) qui comprend : une demande en ligne, un dossier unique et plusieurs vœux formulés dans une ou plusieurs académies.

L'adresse pour effectuer la demande est :
messervices.etudiant.gouv.fr

Attention, la demande doit être faite entre le 15 janvier et le 31 mai. Le Crous envoie par mail un accusé de réception du DSE sous 48h. Sous 8 jours, le CROUS envoie une notification conditionnelle précisant l'échelon de bourse, puis une confirmation entre juin et octobre. L'École doit confirmer au CROUS l'inscription de l'étudiant-e. La bourse sur critères sociaux est versée en dix mensualités, de septembre à juin, par virement sur compte bancaire.

Les autres aides proposées par le CROUS

Une aide spécifique annuelle est réservée aux étudiant-e-s non éligibles aux bourses sur critères sociaux et en situation d'indépendance avérée, en cas de rupture familiale, pour une reprise d'études. Une aide spécifique ponctuelle est destinée aux étudiant-e-s qui rencontrent momentanément de graves difficultés.

Renseignements :
<http://service-social.crous-aix-marseille.fr>
ou via votre espace
messervicesetudiants.gouv

L'ensemble des étudiant-e-s boursier-ière-s sur critères sociaux et les **étudiant-e-s non boursier-ière-s attestant de difficultés financières** graves constatées par les services sociaux des Crous, continueront de bénéficier en 2022-2023, d'un **repas complet dans les restaurants universitaires pour 1 €**. Les autres étudiant-e-s bénéficient d'un repas au **tarif social de 3,30 €**.

Prendre rendez-vous avec le CROUS

Assistante sociale : Stéphanie Gros
En fonction du planning, les rendez-vous ont lieu : services sociaux, cité Luminy, bâtiment B, 171 avenue de Luminy Marseille ; services sociaux, CROUS Saint-Charles, 3 place Victor Hugo, Marseille.

Pour prendre rendez-vous :
<http://service-social.crous-aix-marseille.fr/>
Permanence téléphonique :
04 42 91 30 20

Obtenir une aide au logement

Les logements gérés par le CROUS sont destinés en priorité aux étudiant·e·s boursier·ière·s. La demande se fait en ligne sur :

messervices.etudiant.gouv.fr

Les aides aux logements sont attribuées par la Caisse d'allocations familiales – CAF. Le dispositif Visale (anciennement appelé clé locative étudiante du CROUS-Lokaviz) porté par Action Logement, prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de la part du·de la locataire. Dans la limite d'un loyer de 1300 euros par mois (600 euros pour les étudiant·e·s ou les jeunes de 30 ans ou plus en alternance, lorsqu'ils ne justifient pas de leurs ressources). Ainsi donc cette dernière renforce le dossier du·de la candidat·e locataire, le·la couvre pendant 3 ans en cas de difficulté du paiement de son loyer. L'aide est cumulable avec le dispositif LocaPass d'Action Logement sous forme de prêt sans intérêt ni frais de dossier à un·e locataire pour financer le dépôt de garantie exigé par le·la propriétaire à l'entrée dans les lieux.

Soutien psychologique

Une psychologue est à l'écoute de tou·te·s à l'École, tous les jeudis. Elle reçoit individuellement et gratuitement les étudiant·e·s qui l'auront sollicitée pour un rendez-vous. La confidentialité des prises de rendez-vous et des échanges est bien entendu totalement garantie. Pour toute information complémentaire, vous pouvez écrire directement à Pascaline Bonnet :

pascaline.bonnet@caramail.fr

Référente « handicap »

L'École continue de se mobiliser pour faire des Beaux-Arts de Marseille un endroit plus inclusif. Ainsi, les équipes sont attentives aux spécificités de chacun·e. Pour toute question ou demande d'informations supplémentaires, veuillez contacter Linda Chevallier, conseillère en prévention :

linda.chevallier@inseamm.fr

Lutter contre les discriminations et pour l'égalité des chances

Mission égalité

L'École est résolument engagée dans la lutte contre toute forme de discrimination. Dans ce cadre, l'égalité femme/homme est une priorité, mais aussi la lutte contre les 25 critères de discrimination. Une conseillère de prévention, Linda Chevallier, coordonne le dispositif de prévention et de médiation mis en place par l'École en partenariat avec la Maison départementale de lutte contre les discriminations. Elle mène également des actions tout au long de l'année accompagnée par des acteur·rice·s locaux·ales et met en place des sensibilisations et des formations. **La Maison départementale de lutte contre les discriminations (MDLD)** accompagne l'établissement dans sa politique de lutte contre toutes les discriminations, afin de permettre notamment le recueil de témoignages par des personnes formées dans ce domaine.

Que vous soyez étudiant·e ou salarié·e, si vous estimez être victime ou témoin d'une forme de discrimination, le personnel de la MDLD est à votre disposition pour recueillir votre parole, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches en toute bienveillance et confidentialité.

<https://www.departement13.fr/maison-departementale-de-lutte-contre-les-discriminations/>

04 13 31 60 00
mdld@departement13.fr
67 avenue de Toulon, 13006 Marseille

Ouverture au public du mardi au vendredi de 9h30 à 12h00 – 13h00 à 17h00 et le samedi de 10h à 18h00 (fermé le lundi).

En tant que référente lutte contre les discriminations, Linda Chevallier est aussi à votre écoute pour toute proposition d'intervention ou de thématiques que vous souhaiteriez aborder dans le cadre d'actions de prévention ou de sensibilisation aux discriminations et de la lutte contre les Violences et harcèlements sexuels et sexistes (VHSS).

linda.chevallier@inseamm.fr
07 64 74 08 36

Égalité des Chances en école d'art et design

Depuis 2017, l'école des Beaux-Arts de Marseille est partenaire du programme *Égalité des Chances en école d'art et de design*. Ce programme, piloté par la Fondation Culture et Diversité, accompagne les lycéen-ne-s issu-e-s d'établissements de l'éducation prioritaire dans l'accès aux arts et à la culture et plus précisément aux grandes Écoles de la Culture. Destiné aux jeunes issu-e-s de milieux modestes, le dispositif concerne les différents domaines de la culture (patrimoine, cinéma, art et design, spectacle vivant, journalisme et mode). Il est encadré par une convention qui lie les écoles d'art et les lycées prioritaires.

L'École a tissé dans le cadre de ce programme des liens privilégiés avec deux lycées du territoire : Antoine de Saint Exupéry et Denis Diderot. Chaque année, des séances d'information y sont ainsi organisées pour faire découvrir les formations en école d'art et de design aux lycéen-ne-s de première et terminale ayant suivi des enseignements artistiques. Les élèves les plus motivé-e-s viennent ensuite visiter l'École et réaliser un atelier pratique.

Un stage d'immersion d'une semaine est organisé dans une des écoles partenaires avec un programme de visites culturelles, de rencontres d'artistes et d'initiations plastiques permettant aux 30 jeunes sélectionné-e-s de découvrir et de faire mûrir leur choix d'entrer en école d'art et de design. À la suite de ce stage, le programme propose un accompagnement, une aide au logement et des bourses pour passer les concours d'entrée et tout au long de leurs études dans une école d'art publique membre de l'Association nationale des écoles supérieures d'art et de design (ANdÉA).

Pour en savoir plus ou devenir un-e étudiant-e référent-e du programme (participation aux accueils à l'École, accompagnement des visites dans les lycées...), contacter Aure de Thieulloy :

aure.de-thieulloy@beauxartsdemarseille.fr

TutorArt&Design inter-étudiant-e-s Beaux-Arts de Marseille

Cette année l'École met en place le programme « TutorArt&Design inter-étudiant-e-s Beaux-Arts de Marseille » grâce à une allocation spéciale du ministère de la Culture. Environ 8 étudiant-e-s tuteur-rices pourront fournir un tutorat auprès de 16 étudiant-e-s tutoré-e-s. Chaque tuteur-riche sera chargé-e de deux étudiant-e-s et pourra les retrouver de manière hebdomadaire pendant 28 semaines (individuellement pendant 2 heures chacun-e ou 4 heures tou-te-s les trois ensemble, par exemple) selon les besoins. Ce temps comprendra des rencontres mensuelles en collectif pour l'ensemble du groupe ou en demi-groupe (évolutif, selon les besoins).

Ces tutorats seront concentrés auprès des nouveaux-elles étudiant-e-s. Ce dispositif a pour objectif d'aider les étudiant-e-s ayant besoin d'un accompagnement pédagogique supplémentaire et permet également d'offrir une opportunité professionnalisante tout en participant à la lutte contre la précarité étudiante. Plus d'informations après la rentrée pour la mise en place concrète du programme.

La série de podcasts Sans interruption

Dans le podcast *Sans Interruption*, des étudiant-e-s, issu-e-s de différents niveaux et options des Beaux-Arts de Marseille, partagent leur rapport à l'École, au monde des arts, à leurs identités dans **un espace d'échange libre**. Ce point de rencontre sonore constitue un lieu de conversation dépourvu de hiérarchie, où iels peuvent aborder la question de **la pluralité des identités**, de la liberté de leur parole et de leurs pratiques. L'idée étant de rassembler des connaissances pour une compréhension plus profonde de leur lieu de vie commun, Luminy.

Le premier épisode, réalisé sous la forme d'une table ronde, est un rassemblement d'idées non-exhaustif, afin d'estimer ce qui sera abordé durant les autres podcasts de l'émission. L'épisode 2 sortira à la rentrée, d'autres suivront dans l'année. En partenariat avec Radio Grenouille.

Pour en savoir plus ou participer activement aux podcasts, contacter Nadia Slimani et Alice Orefice :

nadia.slimani@beauxartsdemarseille.fr
alice.oreface@beauxartsdemarseille.fr

Projets pour une démarche sociale plus impliquée et responsable

L'école des Beaux-Arts de Marseille souhaite s'inscrire dans une démarche sociale plus impliquée et responsable, qui valorise le site du parc national des Calanques et son écosystème. C'est pourquoi l'École a mis en place des partenariats avec des artistes-travailleur·euse·s, acteur·rice·s de la biodiversité. L'École travaille aussi pour une meilleure gestion des déchets, la mise en œuvre d'une économie interne circulaire (récupérathèque...) et d'autres projets à venir.

La récupérathèque des Beaux-Arts de Marseille : La Source

La récupérathèque des Beaux-Arts de Marseille est un projet d'initiative étudiante. C'est un espace physique et réflexif sur la circularité et le réemploi de matériaux, qui s'intègre aux pratiques créatives des étudiant·e·s. Il s'agit d'un enjeu contemporain majeur, qui a pour objectif à la fois de participer activement à la démarche de réutilisation des déchets, mais également de faciliter l'accès aux matériaux pour les étudiant·e·s.

La Source se matérialise en premier lieu par un espace de tri et de stockage des matériaux, qui fait également office de magasin. La logistique autour de la récupération, le transport et la gestion du lieu est collective et menée par une association d'étudiant·e·s, toutes disciplines et années confondues. Les matériaux peuvent être récupérés au sein de l'École ou à l'extérieur, auprès d'industries ou d'institutions culturelles notamment.

La source se trouve en E7 (en dessous de l'atelier métal).

Pour en savoir plus ou participer activement à la récupérathèque, contacter Oliver Salway, étudiant fondateur de la récupérathèque :

oliver.salway@beauxartsdemarseille.fr

La Réserve des arts

La Réserve des arts entend ainsi **réduire l'impact écologique du secteur culturel en favorisant l'économie circulaire**. La Réserve des arts collecte et **valorise les matériaux** du secteur culturel issus d'expositions, de scénographies, de défilés ou d'événements, pour les mettre **à disposition des créateur·rice·s d'aujourd'hui et de demain, à prix solidaires**. À titre indicatif, les matériaux sont entre 2 et 10 fois moins chers que les prix du marché.

L'École adhère désormais à la Réserve des arts via son « Club des écoles ». L'École prend en charge une partie de l'adhésion individuelle : **chaque étudiant·e paye 1€ au lieu de 8€ pour l'adhésion** individuelle à l'année. Cette année, des sensibilisations seront proposées par la Réserve des arts au sein de l'École.

La Réserve des arts : La Grande Halle, 10-12 impasse du pétrole, 13015 Marseille

<https://www.lareservedesarts.org/>
contact@lareservedesarts.org

Le jardin potager partagé et le jardin tinctorial

Depuis mars 2022, l'École est partenaire de l'association Les Tinctoriales, représentée par l'artiste Marine Douet Ortiz (diplômée des Beaux-Arts de Marseille) et de la Société d'Horticulture et d'Arboriculture des Bouches-du-Rhône.

Cette collaboration permet la mise en place d'un projet de mise en culture de plantes tinctoriales odorantes sur une parcelle des Beaux-Arts de Marseille. Retrouvez Marine Douet Ortiz environ une fois par mois aux Beaux-Arts de Marseille pour une session de jardinage et de rencontre sur la parcelle située près de la loge de l'École. Ce partenariat ouvre les portes de la Société d'Horticulture à nos étudiant-e-s : au parc Bortoli découvrez son fonctionnement et ses missions, consultez sa bibliothèque...

Un jardin potager partagé est également à disposition de tou-te-s. Pour en savoir plus ou participer activement à ce projet, contacter Valérie Langlais :

valerie.langlais@beauxartsdemarseille.fr

Les ruches des Beaux-Arts de Marseille

L'École accueille 20 ruches de l'apiculteur Jean-Charles Bureau. Les ruches sont sur le bas-côté du chemin de pierre menant au portail du parc national des Calanques, sur les hauteurs de l'École. Elles sont à plus de 20 mètres des bâtiments. Il est prudent de rester à plus de 3 mètres des ruches. Des panneaux de bois le long du chemin signalent leur présence.

L'entretien des ruches se fait environ une fois par semaine ; vous pouvez échanger avec l'apiculteur lors de sa venue et suivre le processus du travail. Des vareuses en stock permettent une visite dans des conditions de sécurité optimales.

Jean-Charles Bureau est artiste, diplômé de l'École Nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris.

<http://www.jean-charlesbureau.com/>

Pour suivre son actualité d'apiculteur :

Instagram @mielbureau

Pour en savoir plus ou participer activement à ce projet, contacter Valérie Langlais :

valerie.langlais@beauxartsdemarseille.fr

Respecter le règlement intérieur

L'École des Beaux-Arts de Marseille est une école publique. Le ministère de la Culture en fixe le régime pédagogique. C'est un établissement d'enseignement supérieur artistique.

Le déroulement des études, tel que précisé chaque année dans le Livret de l'étudiant-e, s'impose à l'ensemble des étudiant-e-s de l'École.

Le service public de l'enseignement supérieur est laïc et indépendant de toute emprise politique, économique ou religieuse ; il respecte la diversité des opinions. Le principe de laïcité de l'enseignement public est un principe à valeur constitutionnelle.

Le règlement intérieur est consultable à l'adresse suivante : www.esadmm.fr

Suivre l'actualité des Beaux-Arts de Marseille

Site internet : <http://esadmm.fr/>

Facebook : @beauxartsdemarseille

Instagram : @beauxartsdemarseille

Twitter : @BeauxArtsMars

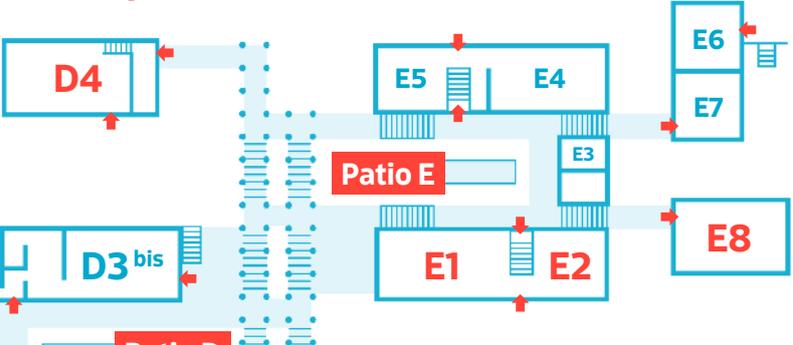
YouTube : Beaux-Arts de Marseille

Pour toute question relative au site internet et aux réseaux sociaux, contacter Julie Durand, chargée de la communication digitale :

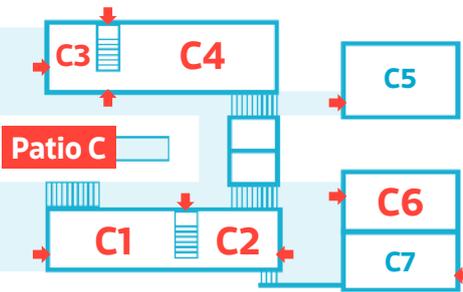
julie.durand@beauxartsdemarseille.fr

mur-relief, Edouard Pignon

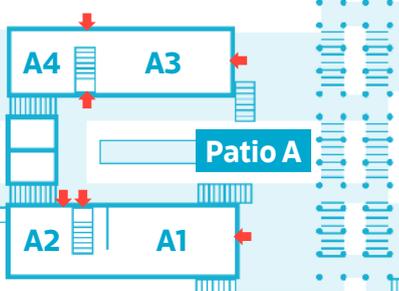
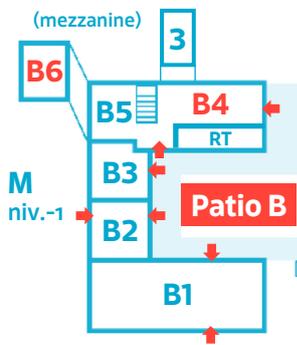
✘ Pôle peinture / dessin



✘ Pôle volume

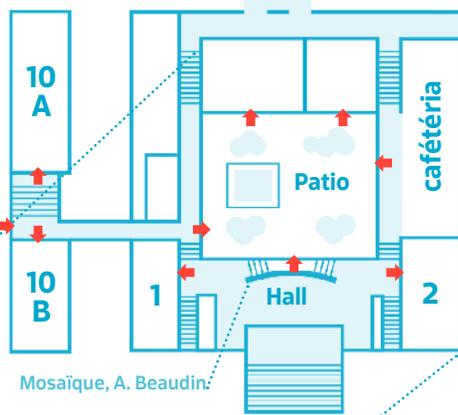


✘ Pôle média



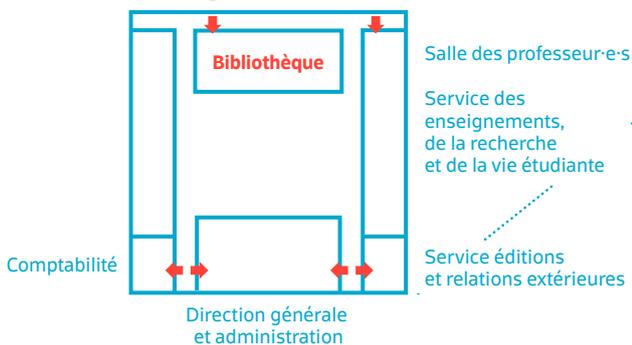
Jean-Daniel Berclaz, Coupe-vent

✘ Galeries



École d'architecture ensa-Marseille

À l'étage



Sculpture, DICOÏ

Ateliers techniques

Plateforme LoAD	B1
Impressions numériques / édition	B3, B5
Fabrication numérique	B2
Maquette(s), 3D, design	C1
Bois	C7
Terre, verre, moulage	D1
Son	D2
Photographie	D3
Édition (annexe)	E3
Lithographie, offset, gravure	E4
Sérigraphie	E5
Métal	E6

Pratiques théoriques et artistiques

Salles de cours	1, 2, 3
Amphithéâtre	
ARC, séminaires	D3 bis

Galleries

Salle d'exposition haute	10A
Salle d'exposition basse	10B
Salles de présentation	A3, C5

Bibliothèque

Beaux-Arts (à l'étage)	
Architecture (rez-de-chaussée)	

Magasin, Régie technique

M, RT

Classe préparatoire

Atelier	A2
---------	----

Année 1

Ateliers	A1, A4
----------	--------

✘ Pôle volume

Ateliers art	C3, C4, C6
Ateliers design	C1, C2

✘ Pôle peinture / dessin

Ateliers	E1, E2, E8
	D4

✘ Pôle média

Ateliers	B6, B4
----------	--------

Patio A

Patio A

Patio C

Patio E, D

Patio B

Septembre 2022

	J	1	
	V	2	
	S	3	
	D	4	
	L	5	Rentrée classe préparatoire
	M	6	
	M	7	
	J	8	
	V	9	
	S	10	
	D	11	
	L	12	
	M	13	
	M	14	
	J	15	
	V	16	
	S	17	
	D	18	
	L	19	
	M	20	
	M	21	
	J	22	
	V	23	
	S	24	
	D	25	
	L	26	Semaine de rentrée cursus et mobilités entrantes
	M	27	
	M	28	
	J	29	
	V	30	

Octobre

	S	1	
	D	2	
	L	3	Début des cours semestre automne/hiver
	M	4	
A1	M	5	
	J	6	
	V	7	
	S	8	
	D	9	
	L	10	
	M	11	
B1	M	12	Date limite élection des délégué·e·s
	J	13	
	V	14	Conseil d'administration
	S	15	
	D	16	
	L	17	Semaine de signature des contrats d'étude
	M	18	
A2	M	19	
	J	20	
	V	21	
	S	22	
	D	23	
	L	24	
	M	25	
B2	M	26	
	J	27	
	V	28	
	S	29	
	D	30	
	L	31	L'École ouverte, cours maintenus

Novembre

A3	M	1	Toussaint
	M	2	
	J	3	
	V	4	
	S	5	
	D	6	
B3	L	7	
	M	8	Réunion vie étudiante
	M	9	
	J	10	
	V	11	Armistice 1918
	S	12	
	D	13	
A4	L	14	Workshops
	M	15	
	M	16	
	J	17	
	V	18	
	S	19	
	D	20	
B4	L	21	
	M	22	
	M	23	
	J	24	
	V	25	Présentation n°1 des travaux de la classe préparatoire
	S	26	
	D	27	
A5	L	28	
	M	29	CERVE
	M	30	Rendu mémoire version numérique années 5 art et design

Décembre

	J	1	Commission d'aide aux projets
	V	2	
	S	3	
	D	4	
B5	L	5	Semaine impression mémoire art, atelier Édition banalisé
	M	6	
	M	7	
	J	8	
	V	9	Réunion d'information mobilité internationale
	S	10	
	D	11	
A6	L	12	Impression mémoire design, atelier Édition banalisé
	M	13	
	M	14	
	J	15	
	V	16	Conseil d'administration
	S	17	
	D	18	
	L	19	Vacances de fin d'année
	M	20	
	M	21	
	J	22	
	V	23	
	S	24	
	D	25	
	L	26	
	M	27	
	M	28	
	J	29	
	V	30	
	S	31	

Janvier 2023

Février

	D	1	
	L	2	
	M	3	
	M	4	
B6	J	5	
	V	6	Fin des cours du semestre automne/hiver. Date limite de saisie des crédits par les enseignant·e·s année 3 art et design + internationaux·ales
	S	7	
	D	8	
	L	9	
	M	10	Date limite saisie des crédits par les enseignant·e·s années 1, 2, 4 art et design
SAS	M	11	
	J	12	
	V	13	Présentation n°2 des travaux de la classe préparatoire
	S	14	
	D	15	
	L	16	
	M	17	
AD	M	18	Présentations semestrielles année 3 art
	J	19	
	V	20	
	S	21	
	D	22	
	L	23	
	M	24	
	M	25	
BD	J	26	
	V	27	Rangement ateliers et réunions de coordination
	S	28	
	D	29	
	L	30	Rentrée semestre printemps/été et date limite saisie des crédits par les enseignant·e·s année 5 design
A1	M	31	

	M	1	
A1	J	2	
	V	3	Date limite saisie des crédits par les enseignant·e·s année 5 art
	S	4	
	D	5	
	L	6	
	M	7	Réunions vie étudiante
B1	M	8	
	J	9	
	V	10	
	S	11	
	D	12	
	L	13	
	M	14	
	M	15	
	J	16	
	V	17	
	S	18	
	D	19	
	L	20	
	M	21	CERVE
A2	M	22	
	J	23	
	V	24	
	S	25	
	D	26	
	L	27	
B2	M	28	

Vacances d'hiver

Workshops

Présentations semestrielles / Diplômabilité année 5 art

Présentations semestrielles des étudiant·e·s internationaux·ales

Présentations semestrielles année 3 design

Exposition des étudiant·e·s en échange international

Mars

B2	M	1	Workshops	
	J	2		
	V	3		
	S	4	Journée portes ouvertes	
	D	5		
A3	L	6	Soutenance blanche mémoire année 5 art et design	
	M	7		
	M	8		
	J	9	Commission mobilité internationale	
	V	10		
	S	11		
	D	12		
B3	L	13		
	M	14		
	M	15		
	J	16		
	V	17	Présentation n°3 des travaux de la classe préparatoire	
A4	S	18		
	D	19		
	L	20	Date limite saisie des crédits par les enseignant·e·s S6 art et design	Soutenance mémoires art
	M	21	Réunions vie étudiante	
M	22			
J	23			
V	24			
	S	25		
	D	26		
B4	L	27	Diplômabilité année 3 design / soutenance mémoire année 5 design	
	M	28		
	M	29		
	J	30		
	V	31		

Avril

	S	1			
	D	2			
A5	L	3	Diplômabilité année 3 art		
	M	4			
	M	5			Rendu du journal de bord année 1
	J	6			Préparations et impressions des rapports de diplômes design
	V	7			Commission de dérogation / concours (7 avril)
	S	8			
	D	9			
AB	L	10	Lundi de Pâques		
	M	11	Journées pédagogiques / CERVE		
	M	12			
	J	13	Commissions d'admission en cours de cursus et 2 ^e cycle		
V	14				
	S	15			
	D	16			
Vacances de printemps	L	17			
	M	18			
	M	19			
	J	20			
	V	21			
	S	22			
	D	23			
	L	24			
	M	25			
	M	26			
J	27				
V	28				
	S	29			
	D	30			

Mai

Juin

B5	L	1	Fête du travail	
	M	2	Préparation DNA design	
	M	3		
	J	4	Rendu version numérique rapport diplôme design	Préparation DNSEP design
	V	5		
	S	6		
	D	7		
AB	L	8	Victoire 1945	
	M	9	Semaine du concours d'entrée / Préparation DNSEP art	Travail d'impression du rapport de diplôme art
	M	10		
	J	11		
	V	12		
	S	13		
	D	14		
A6	L	15	Préparation DNSEP art	Travail d'impression du rapport de diplôme art
	M	16		
	M	17		
	J	18	Ascension	
	V	19	Résultats concours sur Parcoursup	
	S	20		
	D	21		
B6	L	22	Commission d'aide aux projets / Rendu version numérique rapport de diplôme art	
	M	23		
	M	24	Fin des cours du semestre printemps/été	
	J	25		
	V	26		
	S	27		
	D	28		
AD	L	29	Pentecôte travaillée, École ouverte	
	M	30	Recrutement classe préparatoire / DNSEP design	
	M	31		

	J	1	Recrutement classe préparatoire / DNA design	
	V	2		
	S	3		
	D	4		
BD	L	5	DNA art	
	M	6		
	M	7		
	J	8		
	V	9		
	S	10		
	D	11		
AD	L	12	DNSEP art	
	M	13		
	M	14		
	J	15		
	V	16		
	S	17		
	D	18		
BD	L	19	Présentations semestrielles années 1, 2, 4 art et design, internationaux-ales	
	M	20		
	M	21		
	J	22		
	V	23		
	S	24		
	D	25		
AB	L	26	Journées pédagogiques / CERVE	
	M	27		
	M	28		
	J	29		
	V	30		

1.	Beaux-Arts de Marseille : un établissement de l'INSEAMM	P 2
2.	Options et déroulement des études	P 11
3.	Évaluation	P 19
4.	Unités d'enseignement	P 25
5.	Vie étudiante	P 35
	Les moniteur-ric-e-s	P 36
	Accéder à l'École	P 36
	Réserver une salle	P 37
	Travailler dans les ateliers techniques	P 37
	Se connecter et communiquer	P 38
	Emprunter du matériel ou organiser un transport	P 38
	S'approprier les sources / bibliothèque	P 39
	Faire un stage, trouver un emploi	P 40
	Obtenir un soutien pour un projet art / design professionnalisant	P 41
	Se préparer à la vie professionnelle	P 41
	Étudier à l'international	P 42
	Être accueilli-e en séjour d'études aux Beaux-Arts de Marseille	P 44
	Étudier avec PiSOURD	P 45
	S'engager dans une association au sein de l'École	P 46
	Pratiquer une activité sportive	P 46
	Organiser une manifestation dans l'École	P 46
	Rejoindre le Bonus théâtre	P 46
	La pratique musicale, les projets avec le Conservatoire Pierre Barbizet	P 47
	Déjeuner à l'École	P 47
	Obtenir une aide sociale par le CROUS	P 47
	Obtenir une aide au logement	P 48
	Soutien psychologique	P 48
	Référente « handicap »	P 48
	Lutter contre les discriminations et pour l'égalité des chances	P 48
	TutorArt&Design inter-étudiant-e-s Beaux-Arts de Marseille	P 49
	La série de podcasts Sans interruption	P 49
	Projets pour une démarche sociétale plus impliquée et responsable	P 49
	La récupérathèque des Beaux-Arts de Marseille : <i>La Source</i>	P 50
	La Réserve des arts	P 50
	Le jardin potager partagé et le jardin tinctorial	P 50
	Les ruches des Beaux-Arts de Marseille	P 50
	Respecter le règlement intérieur	P 51
6.	Plan de l'école	P 52
7.	Calendrier 2022 – 2023	P 54

Beaux-Arts de Marseille

— INSEAMM

184 avenue de Luminy CS 70912
Marseille 13288 cedex 9

www.esadmm.fr



Adresses utiles :

Aix-Marseille Université (AMU)
www.univ-amu.fr

**ANdÉA — Association nationale
des écoles d'art**
www.andea.fr

APPÉA — le réseau des prépas publiques
www.appea.fr

**Fonds régional d'art contemporain
Provence-Alpes-Côte d'Azur**
www.fracpaca.org

Provence art contemporain (ex Marseille Expos)
www.p-a-c.fr

**Mucem — Musée des civilisations
de l'Europe et de la Méditerranée**
www.mucem.org

Musées de la Ville de Marseille
www.culture.marseille.fr

Imprimerie CCI Marseille — imprimerie-cci.fr
Impression à 700 exemplaires / septembre 2022
Sur papier Arena extrawhite rough blanc



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ



